



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 octobre 2023 à 18h 00 à l'Hôtel de ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 10 Octobre 2023 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Le Conseil Municipal convoqué le 10 octobre 2023 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (35) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, Mme Colette AUBRY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Françoise DECORDE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL , M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, Mme Patricia BDIAS, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Charles SELVACOMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, Mme Anne-Laure CROCHAT, M. Cyril PASTEAU, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET.

Donnant pouvoir (9) :

M. Thierry VIROL à M. Paul-André MOULY
 M. Jacques MELEDJE à M. Patrice ONDOUA
 Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA
 Mme Laurianne ROSSI à M. Patrick XAVIER
 M. Maxime VETILLARD à M. Jean-Pierre DAVIAUD
 Mme Isabelle PAILLARD à M. Etienne LENGEREAU
 Mme Juliette MEADEL à M. Goulwen LE GALL
 M. Joaquim TIMOTEO à Mme Flora CLAQUIN
 Mme GALA VELOSO à M. Cyril PASTEAU

Absents (1) : M. Laurent BARCESSAT .

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, Mme DESCHANEL, Mme CORNILLET, M. DEDOH, Mme BERTRAND , Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme MAUPETIT, Mme PUCCI,

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Charlotte BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 22 juin 2023	5
Décisions	6
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	7
1 – Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 ^{er} janvier 2024.....	7
FINANCES	17
1 – Décision modificative n° 3 au budget primitif 2023.....	17
2 – Attribution d'une subvention complémentaire au Centre communal d'action sociale	20
3 – Legs Cherbonnier	21
COMMANDE PUBLIQUE	22
1 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activité et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2022	22
2 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés foraines de la ville pour l'année 2022	24
3 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106 avenue Aristide Briand pour l'année 2022	26
4 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du Beffroi pour l'année 2022	30
5 – Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour 2022	33
6 – Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour 2022	37
7 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé espace Colucci pour l'année 2022.....	40
AMENAGEMENT URBAIN	43
1 – Octroi d'une subvention pour surcharge foncière à la Société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 17 logements locatifs sociaux au 5-9 rue Roger Salengro à Montrouge.....	43
CULTURE	46
1 – Bourses de l'ADAGP attribuées à douze artistes du 67 ^e Salon de Montrouge.....	46
PETITE ENFANCE	48
1 – Convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement pour 2022 à la crèche associative « Vie et Parfum ».....	48
ENVIRONNEMENT	49
1 – Convention d'engagement au titre du plan de scolarisation du patrimoine public métropolitain	49
QUESTIONS DIVERSES	51

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 heures 15.)

M. le Maire.- Je propose que nous débutions notre séance du conseil municipal en commençant par l'appel.

(Mme Henri procède à l'appel nominal).

Nous sommes 29 présents et 12 représentés. Le quorum est atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

Je vous propose de procéder à la désignation de notre secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de Charlotte BAELDE.

Etes-vous d'accord ? *(Approbation générale)*

Elle est donc désignée à l'unanimité.

Mes chers collègues, avant de débiter notre conseil, je vous propose de nous lever pour observer une minute de silence afin de témoigner de notre soutien aux victimes récentes du terrorisme islamiste ici en France, mais aussi en Belgique et au Proche-Orient. Nous ne devons jamais céder devant l'obscurantisme et la terreur, mais toujours défendre les valeurs de notre République, de la démocratie et de la paix.

Debout, l'assemblée respecte une minute de silence.

M. le Maire.- Nous allons vous présenter une communication, avant de démarrer notre ordre du jour, sur l'Aquapol puisque nous avons la joie d'avoir redécouvert notre Aquapol il y a quelques jours. M. VERZEELE va nous présenter ce nouvel équipement rénové et en parfait état de fonctionnement.

M. VERZEELE.- Vendredi dernier, nous avons eu une communication de sécurité à l'Aquapol qui a visité l'installation et qui a émis un avis favorable permettant d'ouvrir ce bâtiment dans la foulée.

C'est une rénovation complète de l'équipement, destinée à améliorer le confort des usagers et du personnel, avec la création d'une nouvelle banque d'accueil, d'un sas et la remise à neuf de la façade. Dans la zone du personnel, il y a eu une réfection des peintures. Il y a eu la rénovation complète du solarium, remis avec un plancher, la création d'une ombrière, l'installation d'une zone sportive workout et une nouvelle végétalisation. Il y a également l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Les problèmes techniques d'étanchéité ont été résolus, la vétusté des ascenseurs revue de manière à pouvoir y accéder. Il y a eu la remise à neuf des équipements techniques de traitement de l'air, c'est-à-dire toute la ventilation du flux d'air à la fois dans le bassin mais également dans les annexes.

On améliore aussi la performance énergétique du bâtiment parce qu'on bénéficie de ces chaudières pour l'alimentation du gymnase qui se trouve en dessous, avec le remplacement de la chaudière, le remplacement de l'éclairage afin que l'équipement soit équipé en leds.

Les activités municipales vont reprendre avec l'éveil aquatique pour la structure de petite enfance. Cela se passe dans la pataugeoire.

Il est très attendu aussi l'accueil de l'école municipale des sports tous les mercredis et durant les vacances scolaires ; les accueils de loisirs en bénéficient également.

Par rapport à l'arrêt de l'activité, nous avons négocié de manière à ce qu'il y ait une possibilité de stage avec trois créneaux par semaine qui permettront d'accueillir les enfants en liaison

avec l'Éducation nationale, de sorte à rattraper un peu la perte qu'ils ont eue de cours de natation. Quand on sait les problèmes de gens qui se noient en permanence, c'est important. Il y a également la reprise de l'aqua maternité avec le centre municipal de santé.

Les activités associatives vont reprendre de la même façon, elles l'attendaient avec impatience : le SMM natation, le MASA c'est-à-dire le club de plongée, le club Jules Ferry. On a rénové en même temps que l'Aquapol le dojo qui se trouve en sous-sol qui accueille le SMM aikido, le SMM karaté et les amis du taekwondo.

M. le Maire.- Merci pour cette communication. L'Aquapol a donc rouvert. Il y a encore quelques réglages, mais tout va bien se passer. Nous nous en réjouissons et nous remercions Vallée Sud Grand Paris d'avoir contribué à financer la rénovation de cet équipement pour un peu plus de 3 M€.

M. PASTEAU.- Concernant la chaudière au gaz, nous avons une entreprise montrougeienne que vous avez déjà évoquée peut-être ici même, qui s'appelle Qarnot qui conçoit des chaudières numériques parfaitement adaptées à l'utilisation pour des équipements municipaux tels que les piscines. En avez-vous parlé à VSGP ? Avez-vous évalué la possibilité d'utiliser leurs technologies pour éviter de recourir intensément au gaz ?

M. le Maire.- Excellente question. En effet, nous sommes en soutien de Qarnot puisque leur technologie est intéressante. Ce sont les datas qui chauffent soit les logements soit les équipements. Pour notre piscine, cela n'a pas pu se faire parce que ce n'était pas tout à fait au point et les dossiers étaient lancés, mais ils sont en discussion avec VSGP pour équiper éventuellement les autres piscines du territoire, celle de Malakoff, celle de Châtillon qui va être refaite entièrement et celle du Plessis Robinson. Qarnot est donc dans le circuit.

M. BOUCHEZ.- Deux questions. Pour la première, apparemment il n'y a pas de panneaux solaires. Je voudrais savoir pourquoi il n'y en a pas et si on peut envisager d'en mettre.

Pour la deuxième, s'agissant de la piscine, serait-il possible d'envisager que l'Aquapol soit accessible une fois par semaine aux SDF, par exemple le matin, de telle manière qu'ils puissent prendre leurs douches.

M. le Maire.- En ce qui concerne les panneaux solaires, on avait posé la question et je crois que le toit n'est pas adapté.

M. VERZEELE.- Le toit n'est pas adapté aux panneaux solaires. Concernant l'accès aux SDF à un lieu de nettoyage, il serait plus facile d'utiliser les vestiaires du stade municipal qui permet de concentrer mieux les choses pour ce genre d'activité parce qu'ils ne sont pas utilisés en permanence, qu'il n'y a pas le public en permanence dans ces vestiaires et qu'on en a plusieurs.

M. le Maire.- Sur le sujet des SDF, j'entends votre question ; je ne suis pas certain qu'en termes d'hygiène ce soit possible, mais on peut toujours poser la question à VSGP. Connaissez-vous des piscines où cela a lieu ?

M. BOUCHEZ.- Il paraît qu'à Bourg-la-Reine cela existe....

M. VERZEELE.- Il n'y a pas de piscine à Bourg-la-Reine.

M. le Maire.- Renseignez-vous, mais je pense que c'est très compliqué.

M. BOUCHEZ.- Je suis ouvert à toute possibilité autre. Je remercie M. VERZEELE de proposer des vestiaires de centres sportifs.

M. VERZEELE.- L'accès à l'Aquapol et aux douches n'est pas évident parce qu'il faut traverser toute la zone d'habillage et déshabillage, alors que le stade municipal le permet facilement.

M. BOUCHEZ.- S'il y a de meilleures solutions, je suis tout à fait pour. Je vous remercie. Cela peut être le cas.

Je reviens sur les panneaux solaires parce que c'est étonnant. A partir du moment où on sait très bien qu'il y a un changement climatique, il faut regarder les choses à moyen et à long terme. Je demanderai que l'on se repose la question parce qu'il y a une surface extrêmement importante. On en reparlera.

M. le Maire.- Nous aurons tout à l'heure une délibération sur la solarisation de nos équipements, puisque nous allons entreprendre avec la métropole du Grand Paris une étude de notre potentiel. A cette occasion et avec ces travaux, nous saurons exactement quel est le potentiel de la ville. Nous leur demanderons de confirmer si l'Aquapol est apte ou non à recevoir des panneaux solaires.

Venons-en au vœu que nous avons reçu du groupe Montrouge Écologique et Solidaire pour le versement de la prime Ségur pour les infirmières du centre municipal de santé.

Madame HUET, Monsieur PASTEAU qui avez déposé ce vœu, sachez que sur ce sujet important nous sommes en discussion avec le centre de gestion de la petite couronne pour savoir si on peut verser cette prime. Évidemment, nous le souhaitons puisque c'est la loi. Si nous pouvons le faire nous le ferons, mais c'est un dossier très technique et nous n'avons pas la réponse aujourd'hui, à l'heure où nous nous parlons.

Je vous propose d'attendre d'avoir la réponse du CIG et, selon ce qu'il nous dira, on versera cette prime comme la loi nous l'impose.

Ce vœu n'a donc pas d'objet et je vous propose d'en reparler dès que l'on en aura la réponse.

Compte rendu de la séance du 22 juin 2023

M. le Maire.- L'avez-vous tous lu, reçu ? Avez-vous des commentaires ?

M. BOUCHEZ.- Je l'ai lu et c'est un beau compte rendu où ne figurent pas les magnifiques présentations qui ont été présentées en conseil, ce qui rend parfois incompréhensibles certains fantastiques propos de ces interventions réussies et brillantes par nos interlocuteurs. Le procès-verbal étant incomplet, nous voterons contre.

M. le Maire.- Vous parlez des communications ?

M. BOUCHEZ.- Oui, tout à fait.

M. le Maire.- Elles ne figurent pas à l'ordre du jour délibératif, raison pour laquelle elles ne sont pas au compte rendu.

M. BOUCHEZ.- On a le commentaire, mais cela rend le compte rendu incompréhensible si on n'a pas les pièces jointes. Je maintiens toujours la même position.

M. le Maire.- Je propose d'enlever les commentaires relatifs aux communications puisqu'en effet cela n'est pas délibératif. On le corrige comme cela.

Mme HUET.- Je ne comprends pas bien : le vœu n'est pas à l'ordre du jour, donc vous l'enlevez directement ?

M. le Maire.- Oui, parce que techniquement on n'a pas la réponse. De ce fait, on n'est pas en mesure de répondre. Attendons la réponse technique du CIG : si elle est positive, la prime sera versée, si elle ne l'est pas, vous reposerez la question et on en délibérera à ce moment-là.

Mme HUET.- J'ai en plus des documents du conseil national d'évaluation des normes.

M. le Maire.- C'est en cours d'examen par le centre de gestion auquel nous sommes affiliés et qui traite des ressources humaines.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de M. SELVACOMAR**Décisions**

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. LE GALL.- Quel est le montant de la subvention demandée sur la 2023-149 ?

M. le Maire.- Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport pour la rénovation du programme Rabelais au titre du programme équipement sportif structurant 2023 ? Nous allons vous la trouver.

Mme CLAQUIN.- Ma question porte sur la décision 2023-144, demande de subvention au titre du plan vert de l'Ile-de-France nature pour la requalification du square Schuman. Ce n'est pas tant sur la demande de subvention en tant que telle, mais parce qu'elle porte sur la requalification du square Schuman. Auriez-vous des éléments nouveaux d'information à nous apporter sur votre projet de racheter les bâtiments que vous aviez vendus, après les avoir progressivement acquis pour étendre le square ?

M. le Maire.- Pour l'équipement sportif, la subvention demandée, Monsieur LE GALL, est de 500 000 €.

Pour Schuman, pour agrandir le square conformément à notre projet, il faut que l'on soit pleinement propriétaires des 47 et 49 rue de la République – nous sommes propriétaire d'une partie. La discussion est en cours avec l'actuel propriétaire qui est le Crédit Agricole. Dès que les discussions auront abouti, on vous en informera. Le projet avance puisque nous avons annoncé la démolition de l'usine, l'équipement que nous avons acheté où il y avait une imprimerie dans le parc.

M. BOUCHEZ.- Une question concernant l'aménagement des infrastructures sportives. J'ai vu que les terrains de sports étaient en synthétique. Je voudrais savoir si par la suite ils seront considérés comme des espaces verts. Je parle de la décision 138.

M. le Maire.- Dans la mesure où c'est en synthétique, ce ne sera pas considéré comme des espaces verts. Cela me semble logique.

Arrivée de M. BRIET qui avait donné pouvoir à M. CARRE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1 – Passage au référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

M. le Maire.- Nous vous présentons le contexte macro-économique.

En 2024, les prévisions de croissance s'établiraient à plus 1,4 % après une croissance en 2023 qui atterrirait à 1 %. En 2024, l'inflation devrait nettement diminuer pour atteindre 2,6 % contre 4,9 % en 2023. Les taux d'intérêt continueraient d'être plus élevés en 2024 qu'avant 2020 avec une possible stabilisation. L'investissement public local serait en hausse de plus de 1,5 % conformément au cycle électoral. La dépense publique évoluerait en 2024 à hauteur de 0,5 % en volume. Le ratio d'endettement des administrations publiques se stabiliserait à 109,7% du PIB.

Pour les mesures concernant les collectivités locales, en 2024 les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales s'élèvent à 54,79 Md€ contre 53,1 Md€ en 2023.

Le montant de la DGF augmenterait de 220 M€ ; elle serait destinée essentiellement aux financements des dotations de péréquation dont la Ville de Montrouge ne bénéficie pas.

L'année 2024 marquera une montée en charge de la contribution des concours financiers de l'État aux collectivités locales dont l'objectif est le verdissement des dépenses publiques à travers notamment le fonds vert.

Les dotations de soutien à l'investissement local demeurent à 2 Md€ avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique et le fonds vert de soutien aux collectivités locales destiné à accompagner la transition écologique serait pérennisé et s'élèverait à 2,5 Md€ en 2024.

Par ailleurs, les collectivités qui investissent continueront de bénéficier d'un fonds de compensation du FCTVA dynamique, celui-ci étant étendu aux aménagements de terrains.

Quelles sont les tendances pour les collectivités locales en 2024 ? En 2023, les recettes de fonctionnement progresseraient de 3,2 % pour atteindre 268,3 Md€ au niveau national. Cette croissance s'expliquerait essentiellement par la hausse des recettes fiscales de 3,2 %. Le produit des taxes foncières serait en forte hausse du fait de la forte revalorisation des bases prévue à 7,1 % qui correspond à l'évolution en glissement annuel du mois de novembre 2022 de l'indice de la consommation calculé par l'INSEE. Avec une croissance de 5,8 %, les dépenses de fonctionnement, qui sont nettement supérieures aux recettes, au niveau national, enregistreraient leur plus fort taux d'évolution depuis près de 16 ans. Les dépenses à caractère général sont fortement impactées par la hausse des prix. De même, les dépenses de personnel sont en hausse du fait des décisions gouvernementales.

Toutes ces tendances se retrouvent dans nos orientations budgétaires pour 2024.

Tendance pour les collectivités locales : conséquence de la croissance plus importante des dépenses de fonctionnement que des recettes, l'épargne brute se contracterait au niveau national de 9 %. Les investissements seraient en forte hausse en 2023 (plus 9,1 %) représentant 76 Md€. Cette nouvelle progression est à mettre en lien avec la hausse significative des prix notamment dans la construction. Les remboursements de la dette augmenteraient moins que l'année précédente et atteindraient 18,6 Md€. L'encours de dette des collectivités locales progresserait de 2,1 % et atteindrait 206,7 Md€ à la fin 2023.

Rapporté au PIB, le poids de la dette des collectivités resterait cependant limité à 7,4 %.

Voilà pour les éléments macro et nationaux.

S'agissant maintenant de nos orientations pour la Ville de Montrouge, nous prévoyons en fonctionnement des recettes et des dépenses équilibrées à hauteur de 92 642 153 €. En voici le détail.

S'agissant des charges de personnel, premier poste de dépenses, en 2024 il devrait progresser de 3 % par rapport à 2023, essentiellement à cause de l'augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures gouvernementales, donc une charge nouvelle de plus de 906 058 €, et également de primes exceptionnelles de pouvoir d'achat que nous avons décidé d'accorder à nos agents pour 452 300 €. C'est une première part, elle sera versée en deux parts.

En 2024 il y aura les élections européennes, soit un coût supplémentaire de 40 000 €, la prise en charge du Pass Navigo pour 75 %, mesure décidée par le Gouvernement, soit 35 000 € et les avancements de grade et promotions internes pour 40 000 €. Le total attendu est donc de 50 M€, qui représentent 57 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Vous avez ensuite les structures de personnel. Les 50 M€ sont répartis de la manière suivante :

- Traitement indiciaire de base ou base SMIC, indemnités de résidence, etc. 42 M€.
- Régime indemnitaire 6 M€
- Les autres éléments variables de la paie 1 M€
- Dépenses transverses obligatoires (assurance chômage, adhésion au CIG, etc.) 1 M€

Structures des effectifs : Montrouge compte 946 ETP au 31/12/2022 avec en catégorie A 12,34 %, en catégorie B près de 20 % et en catégorie C un peu plus de 68 %, dont 22 % contractuels. Vous avez le détail de la durée annuelle du travail effectif, les entrées et sorties et l'ensemble des éléments des effectifs de la ville.

S'agissant toujours des dépenses de fonctionnement, le deuxième poste de dépenses ce sont les charges à caractère général, donc tout ce qui permet le fonctionnement courant de nos services publics : les fluides, les frais d'entretien des locaux, les achats de fourniture, etc. On prévoit qu'elles atteindront un montant de 17,200 M€ en 2024, soit 20 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Nous prévoyons de contenir ces dépenses à caractère général et en particulier en bénéficiant d'une forte baisse de l'électricité et du gaz (moins 8 %). C'est plutôt une bonne nouvelle.

En dépenses de fonctionnement, le troisième poste ce sont les atténuations de produits, essentiellement la péréquation. Nous versons au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources), une somme qui ne change pas chaque année à hauteur de 8 808 000 €. Nous allons accroître notre contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales de 2 250 000 € en hausse. Nous allons contribuer un peu plus en 2024 au fonds de solidarité de la région Ile-de-France, (FSRIF) puisque la ville n'est éligible que depuis 2023. Nous allons aussi reverser notre taxe de séjour en hausse par rapport à 2023, plus 240 000 € ; la recette étant plus élevée, le reversement l'est aussi.

Le quatrième poste de dépenses en fonctionnement porte sur les autres charges de gestion courante. Elles s'élèveront en 2024 selon nos prévisions à 6 970 000 €, soit près de 8 % des dépenses de fonctionnement. Là, les deux grands postes sont le fonds de compensation des charges transférées, ce que nous reversons à VSGP pour l'exercice des compétences que nous avons transférées, notamment l'Aquapol et d'autres, et puis les subventions que nous versons au CCAS et aux associations petites et grandes. Les grandes sont le SMM, Montrouge Commerces, le CAM, le football.

Si on compare nos charges de fonctionnement avec les autres villes, le tableau présente le contingent. Ce qui est reversé, c'est essentiellement le FCCT : pour Montrouge c'est 58 € par habitant. Cela démontre et illustre le fait que Montrouge est peu intégrée et a transféré assez peu de compétences, contrairement à ses voisins. D'autres communes ont des chiffres beaucoup plus élevés car ayant beaucoup plus transféré notamment nos voisines de VSGP (Sceaux, Antony) qui font partie de notre territoire.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le cinquième poste de dépenses ce sont les charges financières qui vont augmenter puisque nous avons recouru davantage à l'emprunt. Nous prévoyons des charges à hauteur de 1 190 000 €, le remboursement des intérêts à 1 065 000 € et les intérêts courus non échus à 125 000 €. En 2024 cela augmentera puisque nous prévoyons un nouvel emprunt à hauteur de 10 M€.

Le sixième poste de dépenses, ce sont les charges exceptionnelles, ce qui représente une somme de 60 000 €. Ce sont essentiellement les titres annulés sur les exercices antérieurs.

Concernant les recettes, on vous présente le graphique avec le détail de ces différentes recettes.

Le premier poste ce sont les produits de la fiscalité locale à hauteur de 47,660 M€ soit 52 % de nos recettes ; la taxe foncière et d'habitation puisque nous percevons la taxe d'habitation sur les résidences secondaire s'élèvera en 2024 à 42,200 M€ contre 40 M€ l'an dernier. Les droits de mutation sont attendus à 3,5 M€ au lieu de 4 M€ l'an passé. La taxe de séjour est un peu en hausse à 1 M€ au lieu de 700 000 €.

Les produits de fiscalité locale augmentent donc parce que les bases sont revalorisées.

Nous avons ensuite un tableau qui présente la comparaison du produit des impôts locaux par habitant avec les communes des Hauts-de-Seine. Montrouge est en bas du graphique avec un montant de 624 € de produits d'impôts locaux par habitant, ce qui illustre très clairement que les ménages montrougiens sont peu fiscalisés, si on compare avec les communes voisines dans les Hauts-de-Seine ; la commune de Sceaux est à plus de 1 300 €, il y a aussi Bourg-la-Reine, etc.

La fiscalité est donc très modérée à Montrouge, notamment sur la taxe foncière puisque c'est le dernier impôt sur lequel nous avons la main.

Le deuxième poste de recettes de fonctionnement, c'est l'attribution de compensation qui ne varie pas puisqu'elle est établie à hauteur de 21 M€ depuis la création de la métropole du Grand Paris et nous n'avons pas eu de nouveaux transferts.

Le troisième poste de recettes pour 2024, ce sont les produits des services et du domaine. Nous prévoyons une hausse pour les produits d'occupation du domaine public. Le stationnement resterait stable à 2,5 M€ et les recettes à caractère social, essentiellement les produits de la CAF et la petite enfance, à hauteur de 5,4 M€, en hausse également.

Vous avez un graphique qui permet de comparer les produits des services et des domaines avec les autres communes. Vous voyez que Montrouge est assez bien placé, en haut de la grille, avec 248 € de produits et services des domaines par habitant. La ville est donc bien gérée puisque son domaine génère des produits lui permettant de fonctionner dans le domaine public, stationnement, etc.

Le quatrième poste de recettes, ce sera en 2024 les dotations et les participations. La DGF baisse comme chaque année, malheureusement. On l'attend à hauteur de 2 835 000 €. Les recettes des différents partenaires institutionnels sont stables.

Le cinquième poste de recettes ce sont les autres produits de gestion courante à hauteur de 950 000 €. Ce sont les revenus des immeubles, les redevances, les délégations de service public et le mécénat. Ces revenus seront stables à hauteur de 540 000 €. Cela baisse parce que le mécénat baisse.

S'agissant de l'investissement, nous prévoyons un investissement important, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 34 153 700 €. L'essentiel ce sont les dépenses d'équipement.

Dans le détail, nos dépenses d'équipement ce sont les grands projets. Nous avons mis en place 2 AP-CP (autorisation de programmes et crédits de paiement). C'est l'opération Rabelais et l'opération Ginoux Gautier qui sont déjà engagées. Sur Rabelais, elle va se dérouler essentiellement sur les années 2023, 2024 et 2025. Cela a commencé très fort en 2023 et cela devrait être livré fin 2024. Il y aura un petit reliquat en 2025. L'opération Ginoux Gautier, de près de 12 M€, s'étale sur plusieurs années aussi, mais le gros des investissements c'est 2023, 2024 et 2025. Nous allons créer une nouvelle AP-CP que nous voterons bientôt pour l'opération Schuman dont nous avons parlé avec les premiers crédits en 2024, 2025 et 2026.

Le deuxième poste de dépenses de la section d'investissement, c'est l'emprunt puisque nous devons à la fois rembourser notre capital et régler quelques dépôts et cautionnements. Ces emprunts et dettes assimilées s'élèveront en 2024 à 3 645 000 €, soit 10 % de nos dépenses réelles d'investissement.

Le troisième poste ce sont les Immobilisations financières et participations, dépôts et cautionnements. C'est ce que nous avons voté récemment, c'est l'apport en capital à l'agence France locale de 25 700 € et dépôts de garantie.

Sur nos recettes d'investissement, le premier poste de recettes sera l'emprunt à hauteur de 22 716 547 €, en hausse.

Le deuxième poste ce sont les dotations et fonds divers à hauteur de 2,7 M€ avec le FCTVA qui sera en hausse puisque nous avons beaucoup investi en 2023. La taxe d'aménagement reste stable à hauteur de 200 000 €.

Le troisième poste de recettes, ce sont les subventions attendues à hauteur de 2 665 000 € en 2024, en baisse par rapport à l'an dernier puisque nous avons inscrit beaucoup de subventions qui nous avaient été accordées dans le cadre du contrat départemental. Nous attendons 1,050 M€ au titre du contrat 2024-2026 qui se négocie en ce moment, 345 000 € du fonds vert, 125 000 € du SIPPAREC, 1,145 M€ du fonds énergie et 500 000 € d'Ile-de-France nature. Il n'est pas exclu qu'en 2024 nous puissions obtenir de nouvelles subventions pour nos projets.

Le quatrième poste ce sont les cessions. Nous prévoyons 1 270 000 € de cessions, soit un peu moins que l'année dernière. Nous céderons plusieurs biens en 2024 avenue de la République, rue Sadi Carnot, Louis Rolland et Pierre-Brossolette.

Voilà nos prévisions en matière d'investissement que l'on retrouvera dans le budget de décembre.

On vous présente également le PPI actualisé pour les trois années qui viennent.

Nous estimons que pour 2024, 2025 et 2026, nos dépenses d'investissement s'élèveront à 4 M€ et les recettes hors emprunt à 51 M€. Vous voyez que c'est équilibré en 2025 et 2026 en recettes. Les dépenses en 2024 atteindront un pic et elles redescendront en 2025 et 2026.

L'encours de notre dette évoluerait puisque nous aurons recours à l'emprunt pour financer ces investissements. En 2024 on prévoit 31 M€ de dettes, en 2025 37,5 M€ pour atteindre 43 M€ en 2026. Cela nous permet de conserver un niveau soutenable en matière d'endettement et de rester dans les clous.

Sur la structure de la dette, quelques comparaisons avec nos voisins des Hauts-de-Seine. La Ville de Montrouge a un encours de dette par habitant très faible, à 495 € par habitant alors qu'il y a des communes qui sont beaucoup plus endettées, ce qui nous laisse une marge de manœuvre importante en matière d'endettement que nous allons utiliser.

Notre capacité de désendettement en année est aussi très confortable puisque nous sommes aujourd'hui à 2,92 années pour le désendettement alors que des communes sont pour certaines au-delà, même très au-delà des 12 ans qui sont un peu la zone rouge.

Sur la structure de notre dette prévisionnelle, nous prévoyons en 2024 un encours de dette de près de 31 M€ : 15 M€ en taux fixe et 10 en variable. La dette est aujourd'hui bien notée, elle respecte la fameuse charte Gissler.

S'agissant du solde épargne et solvabilité, l'élément important c'est le nombre d'années, la capacité de désendettement de la Ville. En 2023, nous serions à un peu plus de 5 ans. En 2024, nous atteindrions un peu plus de 6 années, presque 7 ans. En 2022, comme dans le tableau, on était à 3. On reste très en deçà des 12 ans qui est le seuil critique que certains ont d'ailleurs allègrement dépassé.

Enfin, je termine par le budget vert. Nous en avons présenté un l'an passé et nous le ferons évidemment en 2024. Cela nous permettra d'évaluer et d'analyser nos investissements au regard des critères favorables pour le climat et nous démontrerons que la plupart de nos investissements sont favorables pour réduire l'empreinte énergétique de la Ville et contribuer à une France zéro carbone.

Voilà les grandes orientations du budget 2024 qui se traduira dans quelques semaines par notre budget primitif.

Des questions ?

Mme HUET.- Merci pour cette présentation qui nous laisse un peu perplexes tant elle est vide et ne dit pas grand-chose des orientations, justement. On voit que vous essayez de tout neutraliser, que vous faites des choix et nous ne sommes pas d'accord avec ces choix et vous cherchez à nous faire croire qu'il n'y aurait qu'une seule politique possible.

Serait-ce trop demander, par exemple à l'occasion de ce débat sur le budget, d'avoir un tableau de bord multidimensionnel de la vie à Montrouge en prenant les objectifs de développement durable ou d'autres indicateurs de l'ONU sur la qualité de vie ? Un petit tour sur le site de France Stratégies pourrait utilement servir. Ce n'est pas vraiment un cahier de coloriage qu'on vous demandait mais un vrai rapport.

Vous passez quatre pages à nous expliquer ce qui se passe ailleurs, quatre pages de contexte économique pour toutes les collectivités locales. On a l'impression que vous essayez de vous défausser.

Page 2, vous indiquez que les taux d'intérêt remontent, certes et c'est bien dommage, vous n'avez pas emprunté quand ils étaient bas. A ce stade du document, on en est à un niveau de généralités qui ne permet pas de faire de choix. Vous expliquez juste que le budget est à l'équilibre et comme vous avez supprimé les commissions on n'aura jamais le détail. Je m'attends à votre réponse qui est qu'il faut venir en AP3C, mais je sais très bien que vous ne nous auriez pas donné plus.

Sur les dépenses de fonctionnement en personnel, il est indiqué qu'il y a eu 166 départs sur 834 ETP. C'est environ un salarié sur 5 qui s'en va. Pour nous, cela fait beaucoup. On demande pourtant une mission d'information sur la politique RH depuis trois ans déjà. On réitère la demande et la note sur la politique en matière d'apprentissage.

Page 11, vous aviez tout ce qui concerne la baisse de la facture d'électricité et de gaz. Il n'y a pas de quoi se vanter. Si on comprend bien, vous avez simplement trop provisionné dans le budget de l'année dernière et dépensé moins que prévu. Ce n'est pas vraiment le signe d'un effort de sobriété.

Sur les recettes de fonctionnement, en ce qui concerne la fiscalité locale, le rapport à l'augmentation de la taxe de séjour, vous avez indiqué 1 M€ dans le texte, alors que sur le graphique, on a l'impression que c'est 2 M€. Comment en arrive-t-on là avec 2 M€ de plus ? Est-ce parce qu'il y a plus de Airbnb dans la ville ou est-ce une augmentation de la taxe ?

Pour nous il y a clairement urgence à agir et à faire évoluer ces orientations budgétaires avant qu'il ne soit trop tard et que notre conseil municipal ne laisse pour seule trace son incapacité à agir et à épargner aux Montrougiens présents et à leurs enfants des catastrophes écologiques qui sont prévisibles et qui sont sans commune mesure avec ce que vous vous vantez d'économiser aujourd'hui pour l'équilibre et la soi-disant bonne gestion de comptes bornés et vides de sens.

M. le Maire.- Bigre !

Mme CLAQUIN.- Mon intervention s'inscrit dans la continuité de mes interventions des années précédentes sur le débat d'orientations budgétaires car il porte toujours aussi mal son nom dans le sens où nous avons beaucoup de difficultés, sur la base de la présentation que vous avez faite, de dégager quelles sont vos orientations, quels sont vos choix, quelles sont vos priorités dans le budget que vous allez nous présenter d'ici deux mois.

Cette présentation manque aussi de perspectives et de profondeur dans le temps. Il y a quelques comparaisons par rapport au budget prévisionnel 2023. Il aurait été intéressant d'avoir également une colonne ou en tout cas des éléments sur la prévision d'atterrissage de 2023, de votre exécution 2023 ; cela aurait peut-être permis de mettre en évidence par exemple sur les charges courantes qui ont été citées que l'économie substantielle qui est faite n'est peut-être pas une économie liée à votre action, mais la conséquence d'une surestimation de la ligne dans le budget primitif 2023.

Par ailleurs, ce qui manque pour apprécier les orientations et les choix que vous faites, ce sont les éléments analytiques. Par exemple, lorsqu'on revient sur les dépenses de personnel, il aurait peut-être été utile qu'elles soient aussi réparties en fonction des différentes politiques que vous menez ou des différents services, de manière à ce que l'on puisse apprécier l'action de la Ville dans ces différents domaines et pouvoir également regarder son évolution dans le temps.

Comme vous l'avez indiqué, les charges de personnels c'est 50 M€, c'est important et, au-delà des éléments intéressants que vous avez donnés sur la structure en termes de personnels, d'agents, de catégories, de statuts, savoir à quoi ils sont employés est également un point important qui pourrait guider ce débat d'orientations budgétaires.

Pour conclure, je suis toujours aussi en attente que les fois précédentes de pouvoir connaître vos orientations et vos priorités. C'est un peu dommage à deux mois de la présentation de votre budget que vous n'avez pas pu les exprimer.

M. BOUCHEZ.- Cette présentation préfigure ce que sera le budget 2024. Je vais structurer mon intervention en deux points, d'une part le fond et d'autre part la forme.

Sur le fond, à quoi correspond ce budget ? Quels sont les choix politiques de la commune pour 2024, voire plus ? Au niveau de la forme, je ferai quelques observations sur les documents qui ont été présentés.

Sur le fond, lors du dernier conseil, j'avais commencé à vous lire un document de synthèse sur la situation de notre commune qui devait, selon nous, nous aider à orienter les actions à entreprendre en 2024, voire les années suivantes pour corriger certains constats négatifs. Vous nous avez dit, Monsieur le Maire, que vous connaissez ces chiffres, néanmoins je les ai envoyés à l'ensemble des élus et je remercie ceux qui m'ont signalé l'intérêt de cette note.

Dans le rapport d'orientations budgétaires présenté, je n'ai pas vu les axes de réponses aux questions qui se posent à notre commune. Nous avons perdu 4 %, même près de 5 % de notre population en trois ans, quelle est notre volonté pour l'avenir ? Quelles sont les actions qui seront entreprises ? Quels seront les moyens mis en œuvre ?

Notre commune enregistre en six ans une légère augmentation du nombre de logements, mais cette progression est essentiellement due aux résidences secondaires temporaires et logements vacants. Quelles sont les mesures qui sont envisagées pour maintenir une stabilité, voire une progression de la catégorie résidence principale ?

Environ 25 % de nos logements, compte tenu de leur ancienneté, seraient des passoires thermiques. Quelles sont les actions envisagées pour les remplacer, les rénover, les réhabiliter dans les années à venir afin d'éviter que ces appartements deviennent eux aussi des logements temporaires ?

Quelle est la performance énergétique de nos bâtiments ? Combien sont à moins de 100 kilowatts-heures par mètre carré et par an ? Quels sont les objectifs chiffrés d'amélioration de ces performances énergétiques ? Quel est le programme de réhabilitation de nos bâtiments communaux ?

Selon la banque des territoires, la consommation énergétique par Montrougien et par an serait 45 % supérieure à la moyenne nationale : quelles sont les mesures qui sont envisagées pour faire baisser ce taux et quels sont les moyens mis en œuvre ?

La note que je vous avais envoyée faisait 7 pages, soit 15 à 20 minutes de lecture. Moi-même et bon nombre de Montrougiens aurions bien aimé avoir des éléments de réponse sur ces questions que j'ai ramenés à cette thématique.

Au niveau de la forme, sur un plan technique j'ai essayé de comparer le débat d'orientations budgétaires de cette année avec celui de l'an passé. Il y a quelques différences totales, même si la structure n'est pas toujours la même et donc les comparaisons ne sont pas toujours aussi faciles.

D'abord, les charges financières passent de 253 000 à 1,2 M€ en deux ans. Les charges de personnel passent de 47 à 50 M€. La fiscalité locale passerait, si j'ai bien lu et bien compris, de 40 M€ à 47,7 M€, ce qui est assez significatif. Pouvez-vous me confirmer cette lecture ?

Dans les investissements, vous indiquez 2,185 M€ en 2024 pour l'opération Schuman : est-ce que cela comprend le rachat de l'immeuble 45-47 avenue de la République ? Je n'en ai pas l'impression.

Dans les 18 M€, y aura-t-il des investissements pour l'amélioration voire la réhabilitation de l'IMP qui se trouve rue Amaury Duval ?

Qu'est-il prévu pour la géothermie en 2024 en dehors d'une petite étude ?

Deux tiers des investissements sont financés par l'emprunt : est-ce bien raisonnable et quel est votre raisonnement à moyen et long terme sur ce sujet ? Non seulement il y a le niveau des investissements et le mode de fonctionnement tel que présenté dans le document, mais il y a aussi les capacités de remboursement par rapport aux résultats de fonctionnement.

Voilà les questions que je me pose.

M. LE GALL.- Je ne répète pas tout ce qui a été dit, mais je souscris à ce vide sidéral dans les orientations. On ne sait pas sur quelle politique publique vous souhaitez mettre la priorité, que celle-ci soit le grand âge, la petite enfance, l'écologie ou les subventions à nos associations qui font vivre efficacement le territoire municipal.

Comme vous nous avez abreuvés d'un certain nombre de données et vous savez que j'adore cela, je fais une lecture un peu différente de celle que vous nous avez faite ce soir sur le fait que la ville va bien. Non, la ville ne va pas bien. Les données que vous nous déversez sont pour certaines soumises à caution. Si vous aviez la gentillesse de nous remettre le PowerPoint qui nous dit que l'on est à une fiscalité de 624 € par habitant, cela veut dire que la population de la ville atteint 65 000 habitants. Lorsque l'on fait 42 M€ divisés par 624, cela donne 65 000. Il y a là quelque chose qui ne va pas bien.

Vous dites que lorsqu'on compare, on est à une fiscalité douce. Si on la ramène à 50 000 habitants, on arrive au niveau de 815 € par habitant, ce qui nous place entre Malakoff et Clamart, et de suite la comparaison est un peu moins flatteuse.

Deuxième point, les données sont assez mal choisies en termes de comparaisons. Vous avez commencé à l'esquisser sur les autres charges de gestion courante. Vous avez admis que si

celles-ci sont moins importantes que le reste des communes limitrophes, c'est parce qu'on a une très faible intégration intercommunale, bien que vous en soyez le troisième vice-président. Vous pourriez transférer davantage de politiques publiques. On a parlé de la piscine tout à l'heure qui est un bel exemple, même si celle-ci malgré tout conserve quelques fuites. Si j'ai bien compris, les tests n'ont pas pu être réalisés au SMM hier soir à cause de cette petite difficulté. C'est aussi parce que vous avez baissé les subventions. Rappelez-vous, vous avez baissé beaucoup de subventions en 2022, notamment sur les associations qui avaient le plus fort montant. C'est aussi pour cela que les dépenses de gestion courante diminuent.

Vous avez aussi choisi de nous comparer sur les produits du domaine. Pour la plupart, les communes qui développent des politiques solidaires ne font pas peser sur les habitants le prix réel de cette politique et c'est bien pour cela que l'on a des données et des euros par habitant beaucoup plus faibles qu'à Montrouge puisque vous faites largement peser sur la population le peu de services que vous êtes capables de délivrer.

Sur la PPI, je trouve que votre présentation est un peu bancal, voire un peu mensongère notamment sur la trajectoire sur laquelle vous nous développez l'encours de dette ; je ne sais pas comment, avec 22 M€ d'emprunts supplémentaires, on ne serait qu'à une trentaine de millions fin 2024. Vous nous dites que notre capacité de désendettement n'approche pas du rouge ; je suis désolé, mais si l'on regarde les chiffres, on va l'an prochain, avec cet effet ciseaux assez dévastateur qui est d'un côté la baisse de l'épargne brute, qui est à peine de 4,5 M€ là où, au début du mandat, vous étiez au-dessus de 10 M€, ce qui traduit votre très bonne gestion en termes de dépenses de fonctionnement (je suis ironique !) et l'augmentation de l'encours de dette à un moment où effectivement les taux ont quadruplé en l'espace d'un an – mais ce n'est pas de votre faute, on ne va pas tout vous mettre sur le dos, monsieur le Maire – cela va amener une capacité de désendettement qui risque de passer au-dessus de 10 ans.

Faites donc attention à votre conclusion, lorsque vous disiez que nous avons encore pas mal de marges de manœuvre, je ne voudrais pas que l'an prochain mes propos soient validés avec les faits.

M. PASTEAU.- Une employée de la Ville fait la chasse aux subventions. Je suppose qu'elle rentabilise bien son salaire. J'aimerais une vision consolidée des sommes ainsi récupérées. Par ailleurs, une personne en charge de la sobriété, ce qui inclut la chasse au gaspillage, pourrait faire de même. Je crois que ce poste n'existe pas encore. Vous me direz si c'est le cas. Je pense que nous apprécierions tous également une vision des dépenses évitées.

A ce titre, j'en profite pour poser la question des voitures de fonction. Quelle est la situation du parc de voitures de la ville ? Peut-être des économies sont réalisables par nous.

M. le Maire.- Quelques réponses. Il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires et, comme son nom l'indique, on parle d'orientations budgétaires. On vous présente les orientations pour le prochain budget. Ce n'est pas un discours de politique générale, ce que je pourrais vous faire, mais cela traduit les moyens dont la Ville va disposer pour mettre en œuvre ses différentes politiques.

Ces politiques, vous les connaissez. A Montrouge, les dépenses de fonctionnement servent à financer nos services. Vous les connaissez puisque nous les présentons régulièrement et vous voyez bien à quoi ils servent. Vous savez aussi que plus de la moitié, peut-être même les deux-tiers de nos dépenses de fonctionnement, sont consacrés à l'éducation – j'entends souvent dire qu'on ne fait pas assez pour l'éducation – et la petite enfance. Si on les additionne, c'est pratiquement les deux tiers.

Si vous vous inquiétez de savoir quelle est la politique de la Ville en matière de services, c'est pour une très grande part éducation et petite enfance. Il faut le répéter, c'est important. C'est comme cela d'ailleurs dans la plupart des communes de France. Aujourd'hui, sur les presque 1000 ETP de la Ville, près de 700 sont consacrés à ces deux politiques. C'est évidemment très important.

Les autres dépenses de fonctionnement sont liées aux autres politiques sur lesquelles nous travaillons, que vous connaissez aussi. Il s'agit de la politique en faveur du commerce, de la politique en faveur du sport, de la politique en faveur des espaces publics, de l'entretien de la voirie, des espaces verts, la santé, la solidarité. Je regarde chacun des adjoints que vous connaissez et vous imaginez que chacun poursuit des politiques que nous vous présentons régulièrement. Vous pouvez lire tout ce que nous faisons dans ces domaines.

Je crois qu'en matière de services, contrairement à ce qu'a pu dire M. LE GALL, nous sommes très actifs et les Montrougiens sont assez satisfaits et nous le disent tous les jours de la qualité des services rendus à Montrouge dans tous les domaines et vous avez vu qu'ils sont très larges.

S'agissant de l'investissement, on vous a présenté les grandes opérations. Il y en a des grandes et des petites, mais là dans l'APCP, notamment les trois grandes, Péri Ginoux-Gautier, Schuman et Rabelais sont trois grandes opérations qui pèsent dans notre budget d'investissement ; toutes les trois ont un lien avec la transition écologique puisque l'opération Rabelais est pour avoir une performance énergétique du bâtiment qui soit bien meilleure qu'aujourd'hui, donc on investit près de 9 M€ là-dessus, également pour améliorer les systèmes de chauffage. Pour Péri-Ginoux Gautier, vous l'avez bien compris, nous allons reconquérir des espaces publics, planter 200 arbres, faire des espaces verts. Quant à Schuman, c'est aussi dans cet objectif.

Quand vous dites que notre budget est une catastrophe écologique, madame HUET, peut-être que les mots dépassent votre pensée, mais on ne peut pas vraiment dire, et le budget vert l'a démontré l'an passé et le démontrera cette année, la plupart de nos investissements ont un vrai impact sur la qualité de la transition écologique, en tout cas la végétalisation de notre ville et la lutte contre le réchauffement.

Après, madame HUET, vous critiquez les premiers éléments de présentation. C'est un exercice un peu imposé par les rapports d'orientations budgétaires que toutes les communes présentent. Vous, c'est votre premier rapport, mais sachez que chaque année, dans toutes les communes de France on présente les grandes tendances nationales macro-économiques, ce qui permet de comparer ce qui se passe en France et de voir quelles sont les tendances.

Ce qui ressort très nettement de ce qu'on vous a présenté, c'est qu'en réalité, dans toutes les communes de France, les charges augmentent plus vite que les recettes et c'est tout le problème. Le problème, c'est qu'aujourd'hui toutes les communes en France sont confrontées à cette difficulté qu'elles ont de moins en moins de moyens d'assumer leurs responsabilités et les compétences dont elles ont la charge. On est évidemment dans cette difficulté et vous avez compris pourquoi, on vous l'a largement expliqué, c'est l'objet de ce document. Je crois que les choses sont très claires.

Maintenant, qu'est-ce qu'on fait ? Notre politique est simple, c'est de poursuivre autant qu'il est possible la délivrance des services à tous les Montrougiens, j'en ai parlé, d'essayer de contenir nos dépenses parce qu'on a moins de recettes et de faire en sorte que nous ayons une capacité d'autofinancement en dégageant un autofinancement. Vous avez vu que cette année ce sera de l'ordre de 5 M€ alors que l'on était à 10 ou 11 M€ l'année dernière. Comme nous avons une capacité d'autofinancement moindre, nous sommes obligés de recourir à l'emprunt. C'est assez simple à comprendre et on n'a pas vraiment le choix, étant donné la conjoncture dont on a parlé.

Les orientations, je vous les ai données, je ne pense pas qu'elles diffèrent de l'année précédente et je crois que c'est tout à fait cohérent par rapport à notre programme. Nos projets se réalisent.

Monsieur BOUCHEZ, vous nous parlez du logement. On vous l'a dit aussi, pour ce qui est de notre compétence, nous travaillons avec les bailleurs sociaux pour essayer d'augmenter le nombre de logements sociaux dans la ville. Après, la construction de logements est l'affaire

des promoteurs. Il y a une crise du logement aujourd'hui, vous le savez, et Montrouge à elle seule ne résoudra pas la crise.

Nous travaillons sur la performance de nos bâtiments. Nous avons lancé avec les équipes un système de management de l'énergie pour l'ensemble de nos bâtiments et vous remarquerez que nos charges de gestion courante diminuent parce qu'on fait des économies d'énergie. On a économisé de l'ordre de 10 % de notre consommation énergétique et on va continuer avec les investissements évoqués notamment à l'école Rabelais et dans d'autres.

M. LE GALL nous dit que nos ratios ne sont pas les bons. Monsieur LE GALL, cela vient de la DGFIP. Peut-être êtes-vous plus performant que la DGFIP, mais il faut que vous sachiez que le ratio que vous contestez inclut le FNGIR. Si vous rajoutez le FNGIR à votre calcul, vous retombez sur vos pieds aux 624 €. Pour mémoire, le FNGIR c'est 8 M€ et plus, regardez dans le document. Si vous mettez ces 8 M€, vous retrouverez ce ratio de 624 €.

Sur le fait qu'il y a peu de services, j'ai répondu.

PPI : c'est prévisionnel évidemment, mais comme vous l'avez compris, on recourt davantage à l'emprunt parce qu'on n'a pas d'autres solutions de financement. Je me souviens qu'il y a quelques années, monsieur LE GALL, vous me disiez : « Monsieur le Maire, vous n'êtes pas assez endetté, il faut être beaucoup plus musclé sur l'endettement ». Là, quand on s'endette, vous nous dites que ce n'est pas bien. On ne sait pas trop à quel saint se vouer, mais je crois que le niveau d'endettement que nous atteindrons fin 2025 sera inférieur aux 12 années. Ce sera plus important qu'aujourd'hui, c'est vrai, mais on a largement les moyens de tenir cet endettement.

M. PASTEAU nous dit qu'il faut éviter des dépenses. Je suis entièrement d'accord, il faut dans toute la mesure du possible réduire notre train de vie. C'est ce que nous faisons dans la mesure du possible. Vous nous dites qu'en matière de sobriété il faudrait trouver quelqu'un chargé de la sobriété, je crois que nous sommes tous chargés de la sobriété, chacun pour ce qui est notre partie.

M. BOUCHEZ demandait si Schuman était dans l'AP-CP, si le Crédit Agricole y était. Non, bien sûr, vous avez répondu vous-même. Encore une fois, la négociation est en cours et quand nous aurons le résultat, nous vous le communiquerons.

Voilà quelques réponses sur ce débat. Merci beaucoup.

Faut-il voter ? On me dit qu'il faut voter le fait que l'on prend acte du débat.

Il est pris acte du débat à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN

Prend acte	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

FINANCES

1 – Décision modificative n° 3 au budget primitif 2023

M. le Maire.- Nous proposons uniquement en fonctionnement cette DM dans laquelle en matière de dépenses nous transférons 9 000 € du chapitre 6188 au 6714 pour le paiement des bourses aux artistes du salon de Montrouge.

Nous inscrivons 100 000 € pour le versement d'une subvention supplémentaire au CCAS. Nous inscrivons 81 994 € pour annuler les TIPS sur les exercices antérieurs.

Le montant des dépenses s'élève à 188 991 € et en matière de recettes, nous inscrivons au titre des rôles supplémentaires la taxe foncière perçue, ce qui est une bonne nouvelle annoncée de la part des services fiscaux, 188 991 € supplémentaires.

Voilà l'équilibre de cette DM. Des questions ?

M. LE GALL.- Je reviens sur ce que vous venez de me dire. Si j'ajoute le FNGIR, je vais encore rajouter de l'endettement. Je dois donc le retrancher. Ensuite, je disais il y a quelques années qu'il fallait s'endetter lorsque les taux étaient à 1 % ; aujourd'hui ils sont autour de 4 % et lorsque vous empruntez 10 M€ c'est 300 000 € de surcharge que vous faites assumer à la Ville.

Je ne retirerai pas mes propos, vous êtes à emprunter à des moments où les taux sont les plus élevés, ce qui est une mauvaise décision.

M. le Maire.- Monsieur LE GALL, comme vous faites un fin financier, vous savez que les taux d'intérêt ont certes augmenté, mais les taux d'intérêt réels par rapport à l'inflation baissent. Vous avez vu que nos bases augmentent de 7,1 %. En réalité, avec un taux même à 3 %, si l'inflation est à 7, emprunter n'est pas plus cher. Vous devriez le savoir.

M. LE GALL.- Je préfère avoir un taux fixe à 1 % quoi qu'il arrive.

M. le Maire.- Cela veut dire que quand l'inflation est à 7 et qu'on emprunte à 3, on s'enrichit. Et puis on ne pouvait pas du tout savoir que les taux allaient augmenter. Personne ne lit dans le marc de café et tout le monde sait très bien que l'argent gratuit à zéro ou à 1 %, cela n'allait pas durer.

Il faut dire que quand l'inflation est à 7 et qu'on emprunte à 3, c'est une bonne gestion. Il faut s'endetter, vous nous l'avez dit, nous le faisons et vous devriez nous en féliciter. Ce serait honnête de votre part.

Mme HUET.- Moi aussi je voudrais revenir sur ce que vous avez dit avant. Un discours de politique générale serait le bienvenu. Ce serait bien qu'on parle de politique.

M. le Maire.- Ce que nous faisons, c'est l'application de notre programme. L'équipe présente a été élue en 2020. Elle avait un programme, elle l'applique. D'ailleurs, on en rend compte régulièrement sous toutes les formes possibles. Le rapport d'orientations budgétaires ne

consiste pas à répéter les objectifs, mais à expliquer quels sont les moyens dont la Ville dispose pour mettre en œuvre ses actions. Cela sert à cela précisément et à vous démontrer que les équilibres sont respectés, tant en fonctionnement qu'en investissement. Je vais rappeler les objectifs globalement : beaucoup de services, de bonne qualité et des investissements, beaucoup d'investissements tournés justement vers la transition écologique.

Je vous ai rappelé les objectifs : beaucoup de services, de bonne qualité, des investissements et beaucoup d'investissements tournés vers la transition écologique.

Après, vous avez les détails, vous les connaissez aussi bien que moi puisque vous lisez chaque mois le *Montrouge Mag* qui est très bien fait.

Mme HUET.- C'est vous qui avez proposé le discours de politique générale.

M. le Maire.- Oui, mais je vous disais que le rapport d'orientations budgétaires n'est pas un discours....

M. BOUCHEZ.- Mon intervention va porter à la fois sur la DM n° 3 du budget primitif mais aussi sur le point suivant qui est l'attribution de la subvention complémentaire au CCAS puisque les deux sont liés.

Lors du Conseil d'administration du CCAS du 3 avril 2023, où nous votions le budget de cette instance, j'avais dénoncé le manque d'ambition lié à un manque de réalisme sur les moyens accordés au CCAS pour remplir ses missions. Le budget était en baisse de 37,5 %.

La rallonge budgétaire qui nous est demandée pour le CCAS n'est pas due à des projets nouveaux, des missions nouvelles par rapport à ce qui était connu en avril il y a sept mois, c'est dû au manque d'évaluation objective des besoins pour assurer la mission demandée au CCAS. C'est ce que nous avons dénoncé en avril. Je me réjouis à la fois que la remarque fût juste et je regrette que nous nous en apercevions à trois mois de la fin de l'année. Merci à l'opposition, aux gens d'expérience, aux personnes qui ont étudié les dossiers d'avoir fait leurs remarques pertinentes en leur temps, ce serait bien de temps en temps qu'ils soient écoutés et pris en compte.

Je ne suis pas contre ce rectificatif qui correspond à la reconnaissance de la mauvaise évaluation des besoins qui avaient été calculés, toutefois, je le redis, le financement de ces opérations aurait pu être fait par une subvention mieux calculée, moins rognée ou au pire par l'utilisation des réserves qu'avait le CCAS. Or ces réserves ont été soutirées de cette institution. On peut même utiliser le mot spolier.

Pour financer les travaux d'aménagement d'un bien communal qui ne s'adressera qu'à une certaine catégorie de personnes, il s'agit de la réhabilitation du club Jules Ferry, je demande que la commune prenne totalement en charge la rénovation du bâtiment, que par ailleurs ce bâtiment soit aussi dédié à l'accueil de tous, notamment les plus démunis par la création d'une agence France Services.

Je demande par ailleurs que le CCAS nous fasse un bilan de son action, de la situation sociale de la commune, de ses résultats. Comme nous aurons l'occasion de le voir avec la présentation de différents rapports qui vont suivre, les données nous sont fournies par les instances prestataires. Ce n'est pas le cas du CCAS. Combien de personnes sont domiciliées ? Quelle en est l'évolution ? Quelles actions d'accompagnement ? Combien de personnes au RSA sur notre commune ? Quelles sont les actions qui ont été entreprises ? Combien de personnes sont en recherche d'emploi ? Quelles sont les actions menées ? Combien de personnes sont sous le seuil de pauvreté ? Pourquoi ce taux ne baisse-t-il pas depuis trois ans ? Quelles sont les actions qui ont été menées ? Combien d'interventions ponctuelles ? Quels enseignements en a-t-on tirés ? Comment est gérée la crise énergétique ? Quel est le bilan de l'écrivain public du CCAS et de tous les écrivains publics d'ailleurs ?

Toutes ces informations sont utiles pour guider notre action pour justifier les budgets. Nous n'avons malheureusement aucun chiffre sur les objets cités.

C'est pourquoi je ne voterai pas pour cette DM essentiellement constituée de la subvention du CCAS telle qu'elle est présentée.

Nous nous abstiendrons et je demande que pour le budget 2024 soient correctement identifiés les besoins sociaux de la commune, définis des objectifs quantifiés du CCAS et calculés correctement les besoins humains et financiers pour atteindre ces objectifs.

M. PASTEAU.- Une question en lien avec le CCAS, avec la délibération suivante, puisque, si j'ai bien compris, en 2019 il y a eu versement d'une somme de 17 000 € à Malakoff pour l'utilisation de ses locaux par les Restos du Cœur. Dans la somme présentée ici, on parle de 15 000 €. Peut-être que la somme de 17 000 € qu'il me semble avoir vue n'était pas proportionnée ou peut-être que la somme de 15 000 € envisagée n'est pas suffisante au regard des augmentations des besoins des Restos du Cœur qui nous ont été signalés dans les médias.

Par ailleurs, plusieurs années sont manquantes à l'appel, si je comprends bien, et les services, lors de l'AP3C, nous avaient déclaré se mettre en rapport avec la Ville de Malakoff pour évaluer les sommes en question. Faut-il s'attendre à une nouvelle DM avec un versement à prévoir ? Je ne suis pas sûr de comprendre. Si vous pouviez m'expliquer cela...

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions sur la DM ? *Non.*

Sur la question du Restos du Cœur, la situation est la suivante : la Ville de Montrouge a signé une convention avec la Ville de Malakoff en 2019 pour verser sa part au fonctionnement des Restos du Cœur. Nous avons versé cette part en 2020 à hauteur de 5 000 €. Depuis, en 2021, 2022 et 2023, nous n'avons pas eu de sollicitations de la mairie de Malakoff. Nous avons interrogé pour savoir quel était le montant de la part que Montrouge devait verser. Nous attendons toujours la réponse de Malakoff, mais sans l'attendre nous prévoyons, sur la base des 5 000 € versés en 2020, pour les trois années considérées d'inscrire la somme de 15 000 € au budget du CCAS. Si le montant devait être supérieur, cela figurerait dans une nouvelle délibération. Nous abonderions. S'il devait être inférieur, le CCAS aurait une trésorerie supérieure.

Cela me permet de répondre à M. BOUCHEZ : quand le CCAS était en excédent, vous nous disiez que c'était mal géré et que le budget était insincère du fait d'excédents trop importants. Maintenant, nous gérons presque à l'euro près en fonction des réalités et vous nous dites que c'est mal géré. On ne sait pas très bien sur quel pied danser.

La réalité est qu'aujourd'hui, comme on s'y était engagé, la Ville abonde le budget du CCAS autant que de besoin. Là, il y a des besoins nouveaux qui vous sont présentés dans la délibération suivante, dont nous pourrions reparler. Quand il y a des besoins nouveaux, la Ville abonde. Quand il y en a moins, le CCAS constitue une trésorerie.

Le CCAS dépend directement et pour une large partie de ces financements de la Ville, comme chacun le sait. Il est un satellite de la Ville.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de Mme N'GUYEN qui avait donné pouvoir à Mme BUJON

2 – Attribution d'une subvention complémentaire au Centre communal d'action sociale

M. le Maire.- Vous savez que nous attribuons une subvention de 717 395 € au CCAS, ce qui a été décidé lors de notre budget de l'année dernière. Les besoins évoluent pour financer plusieurs actions : d'abord le renforcement des dispositifs de prévention dans le cadre du plan canicule, également les dispositifs liés à la lutte contre les violences faites aux femmes, les points d'information écrivain public permanence de l'association départementale sur le logement (6 000 €) et la participation aux frais des Restos du Cœur dans le cadre de la convention avec Malakoff que j'évoquais précédemment.

Le CCAS a également des besoins supplémentaires en matière de personnel et de dépenses d'achats de prestations de maintien à domicile à hauteur de 55 000 €.

Nous proposons d'augmenter la subvention que la Ville versera au CCAS.

On l'a décidé lors de notre budget de l'année dernière. Les besoins évoluent pour financer plusieurs actions, d'abord le renforcement des dispositifs de prévention dans le cadre du plan canicule, également les dispositifs liés à la lutte contre les violences faites aux femmes et les points d'information écrivains publics permanence de l'association départementale sur le logement 6000 euros et la subvention, la part participation aux frais des Restos du Cœur dans le cadre de la convention avec Malakoff que j'évoquais.

Le CCAS a également des besoins supplémentaires en matière de personnels, notamment des dépenses d'achat de prestations de maintien à domicile à hauteur de 55 000 €. Nous proposons d'augmenter la subvention que la Ville versera au CCAS à hauteur de 100 000 €.

Mme HUET.- On se demande comment 15 % du budget a pu ne pas être prévu l'an dernier. Pour nous il y a deux possibilités : soit le CCAS n'a pas encore trouvé son public, soit il était sous-doté. On se demande si ce ne serait pas là un déni de la réalité sociale que vivent nos concitoyens. Au dernier conseil municipal, Mme BAELDE nous avait expliqué ne pas connaître la définition de la pauvreté. Je lui rappelle d'abord qu'elle existe et puis qu'elle est définie par l'INSEE, que ce n'est pas un gros mot mais une réalité. Ce sont les personnes qui vivent avec moins de 60 % du niveau de vie médian. Ce seuil s'établit à cette date à 1 008 € par mois. Ce n'est pas parce que vous pensez que la pauvreté est marginale qu'elle n'existe pas. La preuve, vous êtes obligé d'attribuer une subvention complémentaire de 15 %.

Dans cette ville qui est globalement riche, nous pensons qu'il y a de la place pour aider tout le monde et que nous pourrions mieux le prévoir.

Mme BAELDE.- En fait, on a également eu des salariés supplémentaires. On a embauché de nouveaux agents au sein du centre d'action sociale. Ces nouveaux agents, c'est un budget supplémentaire en ressources humaines et c'est ce qui vous a été expliqué dans la délibération. Je pense que c'est assez clair. Je pense que le public montrougien est heureux aujourd'hui d'être mieux accueilli au CCAS et on ne peut que s'en féliciter.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

Mme CLAQUIN.- Montrouge en commun vote également pour la subvention.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention de Monsieur A. BOUCHEZ,		
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de Mme BADIAS qui avait donné procuration à Mme COLAVITA

3 – Legs Cherbonnier

Mme COLAVITA.- Le legs Cherbonnier que tout le monde connaît récompense un enfant dans une école de la ville. C'est le choix de l'Éducation nationale qui nous propose des noms pour des enfants qui ont excellé en termes de solidarité dans leur école. Cette année, c'est une petite-fille de l'école Boileau.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN

POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

COMMANDE PUBLIQUE

1 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'un immeuble contenant un hôtel d'activité et une pépinière pour l'accueil de créateurs d'entreprises pour l'année 2022

M. CARRÉ.- Vous avez la synthèse sous les yeux. Je ne vais pas vous refaire l'historique de la SEMARMONT. Quand on regarde les chiffres du tableau page 2 qui relatent les différentes activités, on voit que les locaux commerciaux et parkings, ce qu'on appelle nos commerces historiques, correspondent à un chiffre d'environ 630 000 €. Nous avons l'hôtel d'activité à hauteur de 368 000 € et 60 commerces de Montrouge Habitat qui représentent un chiffre de 996 772, soit un total de 1,996 M€. C'est une augmentation de 7 % par rapport à 2021. Cette hausse s'explique surtout par le chiffre d'affaires des locaux commerciaux, par le fait que l'ensemble des créances ont été soldées et par l'occupation du local avenue de la République par Aqua Designers.

Si l'on regarde le bilan financier, le fonds de roulement repart à la hausse en 2022 par rapport à 2021. Le fonds de roulement est positif, il connaît même une hausse de 11 % par rapport à 2021, après sa baisse due à l'intégration des 60 locaux de Montrouge Habitat.

Concernant la trésorerie, le ratio de solvabilité est un peu plus faible de 16,84 %. Il est en augmentation de 2 points par rapport à 2021, mais celui-ci devrait s'améliorer dès 2023 et les années suivantes. Il va se réaliser au fil du temps et repasser en périmètre constant d'activité au-dessus des 20 % au plus tard dans les deux ans. Concernant les fonds propres, ils vont augmenter régulièrement dans les années à venir et déjà à partir de 2023.

En conclusion, le bilan comptable démontre que la société a une bonne santé financière.

Concernant les produits de la structure, on a vu que le chiffre d'affaires était de 1 999 890 € avec une augmentation de 7 % par rapport à 2021.

Si on regarde les charges de la structure, le montant total des charges 2022 est de 1 633 709 €, soit une baisse de 7 % qui s'explique par une forte baisse des charges de la Canopée, c'est-à-dire le syndic de la copropriété qui sont passées de 298 000 € à 124 000 € et aussi au niveau des dépenses de personnel puisqu'on a eu une vacance de poste sur une partie de l'année.

Sinon, le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 397 208 €, soit une augmentation de 137 % par rapport à 2021. Le fait de dégager un résultat net positif est donc une bonne chose pour la structure.

M. le Maire.- Merci. Des questions ?

M. LE GALL.- C'est un bon rapport qui relate la bonne santé financière de la SEMARMONT. J'ai quelques questions techniques.

Les loyers sont parfois en baisse ou très peu dynamiques sur un certain nombre de coques. J'aurais vu savoir si, dans les baux que vous avez avec les différents utilisateurs, il y avait un indice de révision qui était indiqué. On sait que ces indices ont été dynamiques en 2022 et 2023 puisque, M. le Maire, nous l'a rappelé, il y avait de l'inflation. Quand il y a de l'inflation, les indices de loyer sont aussi indexés, quand bien même certains ont été plafonnés l'an dernier.

J'aimerais savoir pourquoi nous avons toujours un administrateur de Montrouge Habitat au sein de la SEMARMONT. C'est peut-être devenu un peu baroque puisque désormais les locaux commerciaux et les coques ont été scellés. Est-il prévu de mettre fin à ce mandat d'administrateur du côté de la SEMARMONT ?

De la même manière que sur les loyers, est-ce que les redevances sont indexées ? Au regard du résultat, est-il envisagé d'avoir un versement de dividendes à destination des actionnaires ? Si oui, pour quel montant ? Comment s'expliquent les 100 000 € de créances pour clients douteux ?

M. CARRÉ.- Montrouge Habitat est toujours actionnaire à ce titre. Ensuite, cela va passer à SOHP mais c'est en discussion de leur côté.

Concernant les loyers, le but de la SEMARMONT est de suivre tous nos commerçants. Il faut savoir aussi, et c'est valable pour cette année, que certains éprouvent certaines difficultés. Effectivement, dans le cas général, ils suivent l'indice de réévaluation des loyers, mais parfois il arrive que l'on regarde de près leurs chiffres pour stabiliser leurs loyers.

M. le Maire.- Et les 100 000 € de créances douteuses ?

M. CARRÉ.- Ce sont des arriérés de loyers que l'on doit sur 2022, comme tous les ans. On en a un par exemple qui était noté rue Sylvine Candas, qui représente déjà 17 690 € qui n'ont pas pu être encaissées.

J'aurais aimé que ces questions soient posées en AP3C. On aurait pu répondre avec beaucoup plus de précision. Je n'ai pas l'ensemble de ces montants qui correspondent aux 100 000 €, mais pour la plupart c'est cela. Par exemple, la maison Michaud avait un arriéré de 50 000 € et a déposé son bilan. Ce sont des sommes que l'on aura du mal à recouvrer. Malheureusement, plusieurs commerces sont dans ce cas-là.

M. le Maire.- Nous devons prendre acte de la présentation du rapport.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

ote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT

POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation des trois marchés foraines de la ville pour l'année 2022

M. CARRÉ.- Concernant les marchés forains, il n'y a pas grand-chose de différent par rapport à l'an dernier. Les marchés sont assez stables au niveau du nombre de commerçants. On voit que l'on était en 2022 à 71 par rapport aux 70 de 2021. Le marché Jules Ferry fonctionne bien puisqu'on avait doublé pratiquement nos commerçants par rapport aux deux années précédentes. Celui de Victor Hugo se maintient. Quant au marché de la Marne, on a beaucoup plus de mal à le développer.

On vient de rencontrer le directeur d'EGS qui nous dit que l'on a de la chance à Montrouge d'avoir un marché comme celui de Victor Hugo parce que ce n'est pas le cas dans toutes les villes. Il y a même maintenant, le cas n'est pas rare, des commerçants sur les marchés qui déposent le bilan, ce qui n'était pas le cas dans les années précédentes.

Le chiffre est de 185 015 € sur 2022. Ce chiffre retrouve les chiffres des marchés d'avant Covid-19.

La redevance de la Ville pour 2022 est de 100 000 €, sensiblement la même que celle de 2021 qui était de 99 000 €.

M. PASTEAU.- Vous avez dit dans votre présentation qu'il n'y a pas grand-chose de différent, mais si je prends la phrase suivante, « Le volet social et le développement durable sont attendus dans le cadre de ce renouvellement avec notamment la mise en place d'actions contre le gaspillage alimentaire et le recyclage de déchets ». La phrase est restée telle qu'elle d'une année à l'autre. Je pense donc qu'il y a des points qui manquent dans le rapport d'EGS comme dans l'analyse qui en est faite.

Où en est-on du gaspillage alimentaire plusieurs fois évoqué avec Biocycle ? Peut-être pourrions-nous avoir dans le prochain rapport, et peut-être allez-vous nous en parler maintenant, quelques indicateurs de quantités récoltées et distribuées.

Où en est-on de la réflexion sur la récupération de biodéchets qui semble nécessiter beaucoup de temps ? Quelles difficultés pose cette démarche ? Là aussi, nous pourrions avoir des indicateurs d'upcycle avec les quantités de carton, de bois et de polystyrène ainsi que de biodéchets et des informations sur leur utilisation.

En ce qui concerne l'évolution de la DSP en général et des marchés forains, une remarque récurrente qui a déjà été faite d'autres années est le besoin de satisfaire toute la sociologie. Les marchés ne doivent pas être réservés aux personnes aisées. J'ai ma référence qui est le marché que je fréquente et de moins en moins pour cause de cherté qui est Victor Hugo. D'ailleurs, les places aussi sont chères puisque les demandes des marchands sont refusées. C'est un marché de standing. Ne pourrait-il pas y avoir un intérêt pour la Ville et ses habitants de positionner davantage de marchands ou même un marché entier sur un segment moins aisé ? Pourquoi pas sur les emplacements volants qui offrent sans doute plus de souplesse ? Par exemple, si c'était à terme sur le marché Jules Ferry, ce serait idéalement positionné à côté de l'agence France Services à côté du club Jules Ferry proposé par mon collègue Bouchez.

Enfin, à terme pour l'évolution de cette DSP, je propose d'intégrer au rapport un chapitre entier de comptabilité environnementale et sociale, qui sont bien deux choses différentes, mais qu'il

paraît utile d'associer. Cette remarque vaut bien sûr pour les autres DSP. L'idée est bien d'intégrer et de consolider ces éléments.

En ce qui concerne spécifiquement les marchés forains, on imagine bien volontiers l'intérêt de valoriser la vente d'aliments issus d'une agriculture soutenable sans intrants polluants, locale, riche en emplois, etc.

Pour conclure, je vous avais suggéré l'année dernière d'aborder les questions écologiques en commission des marchés. Je voudrais savoir si vous l'avez fait et quels ont été les retours des commerçants.

M. CARRÉ. - Concernant la lutte contre le gaspillage, vous me parlez de Biocycle. Je ne les connais pas trop. Nous avons pris des rendez-vous avec eux à trois occasions et ils ne se sont pas présentés. Cela a été un peu difficile. Je pense que nous allons pouvoir renouveler cette année. Ils seront peut-être un peu plus disponibles, mais je ne manquerai pas de les rappeler.

Sur le gaspillage, c'est valable surtout pour le dimanche et les traiteurs avec lesquels nous travaillons nous disent qu'à la fin du marché ils distribuent les marchandises qui n'ont pas été vendues à une certaine clientèle qui a l'habitude de se présenter à la fin des marchés.

Concernant Biocycle, j'aimerais bien les rencontrer.

Concernant le traitement des déchets, il faut savoir que la collecte des biodéchets va être effectuée par VSGP et ils doivent contacter le gestionnaire vers octobre – novembre pour prendre les décisions les concernant.

Sur le volet social, sur les marchés il n'y a pas beaucoup de personnels. Nous en avons discuté à une commission récemment, il est vrai qu'ils se tourneraient en cas de besoin vers la Mission locale.

M. LE GALL. - Sur l'un des comptes rendus, il est indiqué que Mme FAVRA a demandé la possibilité d'avoir un petit espace pour recevoir les personnes âgées sur le marché du jeudi. J'aurais voulu savoir quels étaient les objectifs de cette demande ou juste que l'on précise, si j'ai mal compris ce qui était indiqué dans le compte rendu.

Mme FAVRA. - En fait, la maison des séniors est en rénovation et nous avons souhaité, dans le cadre du marché du jeudi, pouvoir faire une sorte de guichet réception pour les séniors.

Nous avons fait une autre démarche auprès de Colucci et du Beffroi pour recevoir les séniors et leur expliquer pour les voyages et les conférences sur d'autres lieux.

Je n'ai pas tout à fait abandonné cette idée parce que je sais que le jeudi beaucoup de séniors fréquentent ce marché et c'est important aussi de pouvoir être en lien, ne serait-ce que de leur parler et de parler de choses et d'autres. On peut leur donner aussi des renseignements sur tout ce qui se passe sur la ville au niveau culturel, sportif et autre. Je n'ai pas abandonné l'idée et avec M. CARRÉ nous essayons de trouver un lieu, notamment le jeudi, parce qu'il me semble important de maintenir ce lien avec les séniors pour parler de tout et de rien, mais aussi pour les reconnaître. Les séniors ne vont pas que faire leur marché, ils vont aussi rencontrer d'autres personnes.

M. le Maire. - C'est une bonne idée, il ne faut pas la lâcher.

Il est pris acte de la présentation du rapport.

Adopté à l'unanimité.

ote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Arrivée de Mme LESUEUR qui avait donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL**3 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et l'exploitation d'une crèche agréée pour 60 places, située au 106 avenue Aristide Briand pour l'année 2022**

Mme FAVRA.- Vous avez pris connaissance de ce rapport. C'est une obligation du concessionnaire de produire chaque année un rapport. Il s'agit de la société la Maison Bleue qui a en charge cette gestion. C'est une crèche de 60 places, 66 avec 10 % d'occupation en plus qui est une possibilité et qui se situe au 106 avenue Aristide Briand.

Cette structure propose plusieurs accueils réguliers, occasionnels et d'urgence. Elle a une amplitude horaire de 7 heures 30 à 19 heures 30, du lundi au vendredi. Nous avons pu dans ce cadre accueillir 111 enfants parmi 105 familles en 2022.

Même s'il y a 66 enfants, il y a des familles qui viennent trois jours et d'autres deux jours, raison pour laquelle sur un dispositif de 66 places, nous pouvons accueillir 111 enfants.

Le chiffre d'activité 2022 montre qu'il y a une activité stable à l'égard de l'année 2021. L'écart entre les heures facturées et les heures réelles s'explique par un lissage des factures permettant aux parents d'anticiper le coût mensuel de l'accueil de leurs enfants. 39 % des enfants accueillis sont des premiers enfants, et 37 sont des seconds enfants en charge.

Nous pouvons dire également qu'il y a une équipe traditionnelle dans toutes les crèches. S'agissant de ce lieu, il y a eu un turnover au niveau des directrices de la structure qui ont été remplacées par des volantes. C'est lié aux problématiques des personnels dans les structures d'accueil du jeune enfant, problématique malheureusement nationale que l'on espère pouvoir endiguer dans quelque temps.

La Maison Bleue dispose de deux structures de formation d'auxiliaire de puériculture et pour ses collaborateurs un centre de formation.

Une place centrale est donnée à l'accueil des familles, comme dans toutes les crèches. Il y a eu un mur de bienvenue. On donne quelques exemples pour asseoir l'accueil des familles.

Dans cette structure, environ 8 % des enfants ont plus de 24 mois (63 de 13 à 24 mois et 29 entre 2 mois et demi et 12 mois). Des activités sont proposées correspondant à l'éveil, au culturel, à l'éveil artistique et l'éveil sensoriel. Ils ont fait quelques travaux de rénovation (remplacement de dalles, rénovation des plans de change). Ils ont fait également des exercices d'évacuation.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration, la Maison Bleue s'est dotée d'un pôle qualité qui travaille en étroite collaboration avec tous ses services. Il y a aussi une mise en place du développement durable au travers de la politique d'achat, de sensibilisation de leurs collaborateurs. Ils prennent soin aussi de leurs collaborateurs, ils favorisent l'épanouissement des enfants, préservent l'environnement, etc.

Sur le plan financier, l'analyse porte sur la comparaison des exercices 2022 et 2021. Les produits d'exploitation sont en baisse de 3 % et de 13 % entre 2022 et 2021. C'est le fait d'une baisse de participation familiale et d'une redevance moindre de la Ville. J'anticipe peut-être la question : nous avons pour 2021 renégocié le contrat avec la Maison Bleue et c'est pour cela que nous avons renégocié la redevance de la Ville puisque c'était une question commerciale. Vous voyez que la redevance de la Ville est un peu moindre mais c'est lié à la renégociation que nous avons faite en 2021.

La crèche dégage un résultat net de 53 k€, soit une hausse de 41 % par rapport à 2021. Enfin, nous avons une clause de retour à meilleure fortune et le titre de recettes de 32 621 € va être émis à l'endroit de cette société.

Mme CROCHAT. - Merci pour ces précisions. Malgré tout, ce rapport est à prendre avec une certaine circonspection. Pour commencer, au risque de me répéter, on constate qu'il n'y a toujours pas de médecins ni d'infirmières alors qu'en 2020 il y avait encore une infirmière et jusqu'en 2019 un médecin devait avoir un petit créneau et semblait tourner, au moins il y en avait un. Mais voilà, la pandémie est passée par là. On a eu de nombreux cas de bronchiolite l'an passé, que proposez-vous sur ce point ?

Vous faites mention d'un enfant accueilli porteur de handicap. Cette structure a-t-elle un personnel qualifié et adapté ? Du moins je ne l'ai pas identifié dans le tableau des effectifs que vous avez présenté.

Si l'on regarde le nombre d'heures que la structure alloue à la formation du personnel, comment expliquez-vous qu'il ait quasiment diminué de moitié entre 2021 et 2022 ?

On constate également que la directrice en place a quitté ses fonctions en mars 2022 et pas moins de trois directrices volantes lui ont succédé jusqu'en janvier 2023. Est-ce qu'on pourrait avoir plus de précisions ? Comment se fait-il qu'il soit si difficile - vous avez fait le constat mais avez-vous creusé la question - de pérenniser ce personnel de direction ?

Si l'on regarde l'enquête de satisfaction, on s'aperçoit que 42 % des familles qui ont répondu trouvent que la direction n'est pas suffisamment disponible et à l'écoute.

De là ma question suivante : ce délégué a-t-il été mis récemment en concurrence ? On peut comprendre qu'il soit confortable de se reposer sur un délégué qu'on connaît depuis un certain nombre d'années, mais cela n'empêche pas de le remettre en concurrence avec d'autres structures.

Mme FAVRA. - Vous auriez peut-être pu me demander ces précisions, j'aurais pu être plus précise. On n'est pas dans l'universalité des réponses, on nous apporte bien sûr des précisions, mais pour une meilleure compréhension entre nous il serait peut-être nécessaire de nous apporter les questions en AP3C.

M. le Maire. - C'est fait pour cela.

Mme FAVRA. - Oui, c'est fait pour cela. C'est « Questions pour un champion ». Moi, je ne me présente pas pour un champion, j'essaie de répondre clairement aux questions. J'estime qu'il

y a une réunion *ad hoc* qui est l'AP3C et qu'il serait respectueux pour nous que vous puissiez poser les questions normalement.

M. LE GALL.- Vous envoyez les documents une journée avant, il y a plus de 1000 pages à lire ! Vous parlez de respect, ce n'est pas très respectueux vis-à-vis de l'opposition d'envoyer 1000 pages la veille de la réunion !

M. le Maire.- On vous dit qu'il y a une AP3C. C'est une réunion technique où l'on présente les dossiers. La dernière fois en AP3C, il y avait trois membres de l'opposition. Si on fait des AP3C et que vous ne venez pas, cela ne sert à rien !

M. LE GALL.- Ne nous envoyez pas les documents la veille ! Il faut un minimum de temps pour qu'on puisse les lire avant d'arriver en AP3C. Sinon on ne pose aucune question, c'est normal !

M. le Maire.- Venir à l'AP3C et poser des questions permet d'avoir des réponses. Maintenant Mme FAVRA va vous apporter les réponses aux questions que vous posez ; si elle ne les a pas toutes, on vous les fournira *a posteriori* et ainsi vous serez parfaitement satisfaits.

Madame FAVRA, quelles sont aujourd'hui les réponses que vous pouvez apporter à Mme CROCHAT ?

Mme FAVRA.- Je vais répondre sur le turnover que l'on peut observer au niveau de la direction. Comme vous le savez, nous avons des problèmes de recrutement dans nos structures et le privé a aussi des problèmes de recrutement dans leurs établissements. Eux ont la chance d'avoir du personnel volant qui peut venir remplacer les personnes qui partent. Comme pour nous aussi, il y a eu énormément de collaborateurs qui ont souhaité partir.

Il y a plusieurs raisons. Parfois ils n'ont pas envie de poursuivre dans la carrière de la petite enfance. Il y a aussi des raisons aussi de mobilité. Par exemple, il y a des personnes qui sont très éloignées de leur établissement, notamment de cette Maison Bleue à Montrouge, qui habitent très loin et qui au bout d'un moment ne veulent plus accéder à cet établissement. Il faut que vous compreniez qu'il y a un problème de recrutement de personnel. Nous aussi, nous avons fermé une crèche. Que ce soit le privé ou le public, on est dans la même barque, simplement ils ont essayé, et ils ont réussi, d'avoir une responsable dans cette structure.

S'agissant de l'enfant porteur de handicap, sachez qu'un enfant porteur de handicap ne rentre dans une structure que si le handicap peut être reçu. Il ne faut pas que ce soit un handicap trop lourd. Quand nous faisons la commission d'attribution des crèches, puisque toutes ces familles qui vont à la Maison Bleue passent à la commission d'attribution des places en crèche, j'étudie personnellement le dossier avec un médecin et avec la PMI qui siège dans notre instance et nous décidons que cet enfant porteur de handicap peut être accueilli dans un établissement d'accueil du jeune enfant.

Sachez que nous n'intégrons pas un enfant porteur de handicap si nous n'avons pas fait une analyse sérieuse, médicale, aidés bien sûr de nos partenaires, que ce soit médecin, psychologue, et dans cette crèche l'enfant porteur de handicap peut tout à fait être accueilli par l'équipe.

Vous nous parliez après de la formation. La formation, c'est une politique engagée par la Maison Bleue qui est une structure très importante et là je vais leur poser la question. Je pense que c'est un peu corrélé avec le fait que si vous manquez de personnel dans les structures, il est difficile de laisser partir déjà votre personnel qui est un peu fidélisé vers de la formation alors qu'il manque un encadrement.

Cela tombe un peu sous le sens de penser que dans cette période compliquée, où l'on ne trouve pas de personnel dans les structures, il est difficile d'envoyer des collaborateurs faire de la formation. Cette formation est nécessaire, je vous l'accorde, mais il faut trouver aussi des solutions pour que l'encadrement réglementaire soit conforme.

Vous avez dit aussi « pas de médecins ». Cela va aussi dans le sens de ce problème où on ne retrouve pas de collaborateur. On ne retrouve pas non plus beaucoup de médecins. En revanche, un décret sorti en 2021-2022 dit qu'une infirmière ou un autre corps peut faire office de médecin au niveau de la crèche. Ce n'est pas un médecin pédiatre. Je vous communiquerai le décret, mais on évolue vers le fait que le médecin n'est pas obligatoire dans une structure d'accueil du jeune enfant et il peut être substitué par une autre catégorie, infirmières ou autres.

Mme CROCHAT.- Il n'y a pas d'autres catégories pour l'instant.

Mme FAVRA.- Je vous donnerai la réponse.

M. le Maire.- Merci pour ces précisions.

Mme CLAQUIN.- J'aurais également quelques observations sur ce rapport.

La première porte sur le nombre d'agents auprès des enfants. Il est rappelé que la cible réglementaire est de 16 ETP. Or les effectifs au 31 décembre sont inférieurs, puisqu'ils sont de 14 pour la dernière année et non seulement ils sont inférieurs à la dernière année mais on voit que sur la succession des différentes années, ils restent inférieurs à la cible. C'est la même remarque que j'avais faite il y a un an, cela a pu vous permettre de préparer la réponse. A l'époque vous aviez évoqué le lissage des effectifs sur l'année ; il aurait été intéressant, au-delà des ETP et des effectifs au 31 décembre, que le rapport fasse apparaître les ETPT, les effectifs lissés sur l'année, ce qui aurait permis d'avoir une meilleure vision.

Par ailleurs, ce tableau fait également apparaître que pour un total de personnels auprès des enfants à peu près constant sur les trois ou quatre dernières années, une différence dans les catégories d'agent avec moins d'auxiliaires de puériculture et plus d'agents de crèche, ce qui donne l'impression d'un repyramidage au sein des compétences, des expériences, avec peut-être plutôt des personnels moins expérimentés auprès des enfants.

Ma dernière remarque portait sur l'enquête de satisfaction puisque, comme l'a évoqué Mme CROCHAT, deux sujets apparaissent plus en rouge-orange : les parents ne sont pas satisfaits du tout ou pas satisfaits. C'est la question de l'écoute de la direction, sans doute liée au turnover que vous évoquiez, mais également tous les éléments liés à la gestion. Certes, l'enquête a une représentativité assez limitée du fait du taux de réponse et du nombre de familles et de parents qui ont répondu, néanmoins il aurait été intéressant que le rapport dans la partie des perspectives pour 2023 indique peut-être des actions qui peuvent être mises en place pour répondre à ces problématiques soulevées par les réponses apportées par les parents.

Mme FAVRA.- Pour vous répondre sur le taux d'encadrement, je vous rappelle le décret du 30 août 2021 qui dit que 40 % au moins de l'effectif sont des personnes titulaires du diplôme d'Etat, puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmier diplômés ou psychomotriciennes et 60 % au plus de l'effectif sont des qualifications définies par arrêté ministériel, qui peuvent être des CAP puisque les CAP petite enfance ne sont pas des formations.

Dans le cadre de la Maison Bleue, nous sommes dans ce dispositif, 40 % d'effectifs de personnes titulaires d'un diplôme d'Etat et 60 % de personnes qui ont une qualification qui n'ont pas de diplôme d'Etat mais sont habilités à tout cela.

Je ferai le point pour vous l'envoyer, pour vous montrer que ce dispositif de ce décret du 30 août est tout à fait bien appliqué. Je rappelle : 40 % de titulaires d'un diplôme d'Etat, 60 % d'effectifs qui ne détiennent pas de diplôme et qui ont par exemple un certificat d'aptitude professionnelle. Ce n'est pas moi qui l'exige, c'est le décret.

Vous parlez ensuite de l'enquête de satisfaction. Vous avez raison, 19 familles ont répondu. Les enquêtes de satisfaction, il faut les prendre comme on doit les prendre : il y a des parents qui veulent répondre, d'autres qui ne sont pas intéressés par ces enquêtes de satisfaction. En revanche, je peux vous dire que je me rends assez souvent dans cette structure, sans bien sûr appeler la directrice ou la responsable de cet établissement, pour voir ce qui s'y passe. Je

suis souvent en lien avec des parents lorsqu'ils écrivent pour des problématiques. Il n'y a donc pas une enquête de satisfaction proprement dite, mais tout se passe très bien, parce que nous avons quand même un regard assez soutenu et des visites assez fréquentes pour vous dire que dans cette structure tout est correct. Nous avons également l'appui de deux visites de la protection maternelle infantile qui contrôle aussi les encadrements, les diplômés et tout ce qui s'y passe en matière d'hygiène et sécurité.

C'est bien une enquête de satisfaction, mais nous allons au-delà, c'est-à-dire que le papier avec des noms et des chiffres c'est bien, mais nous allons sur le terrain et je peux vous dire que les visites que je fais assez fréquemment et les contrôles montrent que tout est tout à fait conforme à ce que nous attendons d'un établissement d'accueil du jeune enfant.

M. le Maire.- Nous prenons acte que ce rapport a été présenté.

Adopté à l'unanimité.

ote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

4 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du Beffroi pour l'année 2022

M. le Maire.- Il est dans le rapport que la SOGEB a fonctionné en 2022 sur 9 mois puisque c'était la fin de la Covid. Il y a donc eu un trimestre sans activité. La SOGEB a reçu une nouvelle mission en 2022, notamment l'accueil des publics, la gestion de la billetterie, le catering pour l'accueil des artistes, etc. En 2022, nous avons eu le bonheur d'inaugurer le rooftop sur le toit du Beffroi.

Des investissements ont été réalisés pour entretenir le bâtiment à hauteur de 52 000 €. Avec tout cela et malgré un trimestre en moins, la SOGEB a repris un niveau d'activité important et satisfaisant. On n'est pas au niveau de 2019, mais on atteint un peu plus de 1 800 000 € de recettes.

En 2022, le résultat d'exploitation est légèrement positif à 28 929 €. Les perspectives pour 2024 sont positives et en 2023 on devrait avoir retrouvé le niveau d'activité de 2019, un peu plus de 2 M€ et peut-être la SOGEB pourra verser des dividendes à la Ville comme la convention le prévoit si les résultats sont positifs.

Pour 2024, les perspectives sont très positives puisque l'activité sera à son maximum.

Des questions ?

M. BOUCHEZ.- Je propose de passer un peu de temps sur ce rapport où j'ai trouvé plusieurs sujets intéressants.

Tout d'abord nous avons à notre disposition un beau bâtiment, avec une bonne rentabilité, d'un grand service pour notre commune. Remercions M. METTON d'avoir mis en place ce système de gestion tout à fait astucieux et adapté à une bonne gestion communale.

En page 3 du rapport, nous voyons un taux d'utilisation de la salle Ginoux plutôt correct, d'autant plus que 2022 était une année incomplète. Les autres salles sont moins utilisées. Peut-on penser que nous pouvons développer des activités culturelles dans ce lieu avec plus de concerts salle Blin, respectant les contraintes techniques, et des conférences en salle du deuxième étage ? Peut-on imaginer une programmation plus éclectique ?

Le tableau de la page 4 a aussi attiré mon attention. En dehors de quelques chiffres à corriger, les évolutions de 2022 par rapport à 2019 et non l'inverse, de même que le pourcentage d'évolution de 2022 par rapport à 2021 pour le total des charges générales est à corriger, je voudrais attirer votre attention sur deux postes : les fluides et les charges de personnel.

Les fluides ont baissé de 35 % en 2022 par rapport à 2019, et de 54 % par rapport à 2018. Comment expliquer cette performance remarquable ? Quels enseignements peut-on en tirer pour l'ensemble des bâtiments communaux ?

De nouvelles missions ont été confiées à la SOGEB qui auront un impact sur ces résultats. Est-ce un transfert de charge de la commune vers la SOGEB ou est-ce pour éviter de verser des dividendes ?

Nous n'avons pas d'information sur les fréquentations des différents spectacles malgré nos différentes demandes de longue date. Certains sont des succès, d'autres moins. Peut-on avoir communication des fréquentations de ces deux dernières saisons et celle qui est en cours ? Quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour optimiser la fréquentation ? Je pense aussi à l'ouverture vers des sites de personnes ne fréquentant pas actuellement le Beffroi. Merci.

Mme HUET.- Le rapport n'est pas très bavard sur la question du recrutement. Il n'y a pas grand-chose sur le personnel du Beffroi et je n'ai pas vu non plus grand-chose sur la part d'activité sous-traitée. Le problème en réalité c'est que pour bien contrôler le rapport du délégataire, il faudrait déjà savoir ce qu'il y a dans le contrat de concession passé avec la mairie. Comme on ne trouve encore rien sur la plate-forme de la ville comme document administratif avant juillet 2022, la plate-forme censée être complète, vous aviez refusé notre vœu sur cette question en juin dernier, il est difficile de réaliser un contrôle sur ces délégations.

M. LE GALL.- J'aurai un constat moins optimiste que le vôtre sur la trajectoire financière du Beffroi. Je l'avais déjà signalé en dernier. Il y a quelques coquilles dans le rapport, je vous les transmettrai parce que cela n'intéresse pas l'ensemble de l'assemblée.

On a bien compris qu'il fallait que nous travaillions en amont pour les AP3C, mais pour le coup, l'emprunt souscrit a permis de passer les années difficiles sous Covid-19, mais vous allez devoir le rembourser sur les prochaines années. On voit que la Ville est au soutien, puisque plus de la moitié de l'occupation, si j'ai bien lu le rapport, est dictée par la commune. Ma question est de savoir quelle est la politique commerciale que vous pensez mettre en avant pour pouvoir augmenter de manière substantielle les recettes, puisqu'au regard de l'inflation d'une part et au regard des remboursements d'emprunt d'autre part, vous avez devant vous trois ou quatre années qui risquent d'être malheureusement encore tendues pour cet équipement.

M. le Maire.- Merci, M. BOUCHEZ pour le satisfecit. Ce qui est très original et un peu remarquable dans la SOGEB, c'est que dans les années hors Covid-19, cela permet à la Ville

de Montrouge de bénéficier d'un équipement de premier ordre sans que les contribuables montrougiens y participent puisque cela ne coûte rien à la Ville voire ça lui rapporte lorsque la SOGEB perd ses dividendes.

Le taux d'occupation peut être amélioré. Là ce sont les chiffres de 2022 ; je pense que les taux étaient plus élevés dans les bonnes années en 2018-2019, mais il est vrai qu'il y a encore un potentiel d'occupation des salles du Beffroi.

Sur la baisse des fluides, même chose, l'année 2022 était une année avec un trimestre en moins. Il est donc normal que cela ait baissé puisque le Beffroi ne fonctionnait pas plein.

Sur le transfert de mission, l'objectif est de transférer, dans la mesure où la SOGEB génère des recettes en louant ces espaces, des charges de la Ville à la SOGEB pour diminuer les dépenses de la Ville. C'est de bonne gestion pour nous. Cela a pour conséquence de ne pas verser de dividendes, mais le résultat est identique : moins de charges de personnels pour la Ville et un service plus efficace.

Sur la fréquentation des spectacles, certains sont pleins et d'autres moins, parce que je crois que la programmation culturelle de la ville c'est aussi de proposer des choses dont on sait qu'elles vont marcher mais aussi des choses un peu nouvelles, des choses qui peuvent intéresser d'autres publics. C'est un peu ce mélange qui fait la qualité et la richesse de la programmation de la ville. On essaie aussi d'intéresser d'autres publics, les jeunes, les seniors.

La programmation de la ville est très appréciée et elle correspond aux attentes des Montrougiens, même si bien sûr dans ce domaine comme dans d'autres on peut progresser.

Mme HUET demandait comment fonctionne le personnel. Je ne sais pas si vous avez un peu lu le rapport, mais là aussi c'est remarquable. La SOGEB est gérée par quatre personnes : un directeur général qui s'occupe de la fonction commerciale, un directeur technique, un responsable des finances et du juridique et depuis peu un responsable de la billetterie. Ce sont donc quatre personnes qui génèrent un chiffre d'affaires de près de 2 M€ et des intermittents en fonction des spectacles et des besoins pour assurer les prestations techniques nécessaires, soit aux spectacles de la ville soit dans le cadre des locations effectuées par les entreprises qui louent les espaces.

M. LE GALL, emprunt remboursé, bien sûr. Moitié de l'occupation liée aux locations, oui, c'est la convention que l'on a avec la Ville : moitié du temps c'est Ville, moitié du temps c'est pour louer à des entreprises qui font leurs colloques ou leurs congrès. La politique commerciale est excellente. Le carnet de réservation de la SOGEB est plein pour les trois ou quatre prochaines années. Je pense que l'augmentation des recettes nous permettra non seulement de rembourser l'emprunt, mais sans doute de dégager un dividende et peut-être même de transférer de nouvelles charges à la SOGEB.

C'est bien géré et c'est bon pour le porte-monnaie des Montrougiennes et des Montrougiens.

Nous prenons acte du fait que le rapport vous a été présenté.

Adopté à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD

POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Départ de Mme BAELDE qui donne pouvoir à Mme COLAVITA

5 – Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation du stationnement payant en voirie pour 2022

M. MOULY.- Sur le rapport de voirie, il y a une coquille sur une des pages.

Plusieurs faits marquants : la gratuité pour les pics de pollution pour les résidents en zone verte. Je rappelle que l'on met en place la gratuité uniquement dans la zone verte et pour ceux qui ont les droits à résidents, ce qui ne veut pas dire ceux qui ont des abonnements. Cela a été fait le 25 mars 2022 et le 18 juin 2022.

Ensuite, je rappelle que nous avons 427 places en zone rouge et 2 700 places en zone verte. Enfin, on avait lancé en décembre 2022, mais j'en avais déjà parlé l'an dernier, et on n'a pas vu les effets dans ce rapport 2022, la campagne contre les fausses cartes PMR. Je rappelle qu'à Montrouge, bien qu'il existe différentes cartes pour les personnes à mobilité réduite, on ne verbalise pas dès que la personne appose une carte sur son véhicule, alors qu'il y a des distinctions entre le stationnement et notamment des cartes pour bénéficier de la gratuité de stationnement et d'autres cartes. Nous avons décidé de mettre cela dans notre doctrine.

En chiffre d'affaires, en 2020 la Ville avait touché 850 000 € sur des recettes de 1 421 206 € et le délégataire 171 000 €.

En 2021, la Ville a perçu 875 000€ sur les recettes de 2 M€ et le délégataire 1,100 M€.

En 2022, la Ville a touché 900 000 € sur des recettes de 2 069 347 € et le délégataire 1 169 000 €.

Le résultat de la DSP est de 28 303 € cette année.

M. le Maire.- Merci. Des questions ?

M. PASTEAU.- Nous sommes peu nombreux à voir la passion rapport, certains l'ont visiblement ici. Je rejoins ce qui a été dit : à l'AP3C impossible de poser toutes les questions que les sujets méritent parce qu'on n'a pas le temps de les traiter et comme nous sommes bien souvent les seuls dans l'opposition à apporter nos conseils au maire sur les sujets qui sont abordés, en tout cas dans cette arène publique, c'est un peu dommage. Peut-être que si des rapports sont finalisés en amont de l'AP3C, peut-être même des mois avant, cela peut arriver, pourquoi ne pas les envoyer rapidement aux conseillers, ce qui permettrait de lisser le travail ?

Sur les PMR, j'ai écouté ce que vous avez dit, monsieur MOULY. Cela reste un peu mystérieux pour moi. En effet, les chiffres baissent, ce qui est positif, la campagne que vous avez menée avec le délégataire semble porter ses fruits, mais je me pose toujours des questions sur l'analyse... Il manque, je pense, une analyse qualitative. Je ne sais pas si c'est possible, mais ce serait bien l'année prochaine d'avoir un retour qualitatif des personnes qui utilisent ces cartes PMR, y compris de celles qui auraient pu frauder. Les pourcentages n'expliquent pas tout.

Dernier point, page 65 du rapport, des évolutions sont évoquées qui pourront être mises en œuvre ou proposées par STREETEO : des échanges concernant les dossiers CCSP via la plateforme TEFPS et puis le développement d'une possibilité de contrôle à distance mise en œuvre dans plusieurs villes d'Ile-de-France au cours des dernières années.

Je voudrais savoir si STREETEO vous a proposé cette évolution et si elle vous a fourni des arguments. Avez-vous des commentaires à apporter à ce sujet ?

M. MOULY.- Les rapports sont donnés tardivement parce qu'il faut qu'ils soient consolidés et nous-mêmes nous les avons tardivement. On n'en dispose pas depuis le mois de juin. Une société a 6 mois à partir de son AG pour remettre ses comptes. Généralement les comptes sont faits en mars. A ce moment-là, ils sont transmis au Greffe à partir du mois de juin. Nous les avons ensuite au mois de septembre au mieux, parfois en octobre ou en novembre. Aujourd'hui nous sommes le 18 octobre.

Concernant les PMR, ce n'est pas nous qui délivrons les cartes PMR, mais les MDPH. Aujourd'hui, quelle que soit la personne et quel que soit l'endroit où elle habite, il y a une règle qui fait qu'elle ne paie pas le stationnement. C'est là où je différencie les deux types de cartes : les personnes à mobilité réduite inclusion et stationnement de l'autre. Certaines villes comme Paris et d'autres verbalisent les cartes PMR inclusion. En fait, il est très compliqué d'aller expliquer à quelqu'un qui est en situation de mobilité réduite qu'il n'a pas un handicap suffisamment fort pour marcher X mètres.

Concernant les fausses cartes PMR, cela a baissé parce qu'on a facturé 135 €. Il faut savoir qu'aujourd'hui on a des RAPO, c'est-à-dire que la carte doit être apposée sur le pare-brise au moment où l'on verbalise. Si vous ne mettez pas votre carte sur le pare-brise, si derrière vous faites un RAPO, si la carte grise est au nom de la personne qui détient la carte PMR, le RAPO est forcément accepté. C'est donc un truc assez pervers.

C'est pourquoi vous avez une augmentation des RAPO et des exonérations des RAPO pour PMR. Du fait que l'on se soit mis à verbaliser les fausses cartes PMR, il y a de fausses cartes où c'était des gens qui avaient mis des copies de leur carte, mais comme ils produisent derrière la vraie carte, à ce moment-là il faut bien qu'on les exonère.

Ensuite, vous aviez posé une question sur la page 66 du rapport sur l'évolution du contrôle à distance. Nous allons proposer à la Ville d'augmenter les tarifs en 2023.

Il faut savoir qu'à chaque modification de DSP, cela passe en conseil.

M. PASTEAU.- Oui page 33.

M. MOULY.- Comme vous le voyez, c'est le rapport 2022. On arrive fin 2023, il n'y a pas de modification de tarif, il n'y a pas eu de LAPI et il n'y a pas eu tout le reste. Donc Indigo propose, la Ville dispose. Donc la réponse est non.

M. PASTEAU.- Ils n'ont rien proposé ?

M. MOULY.- Si, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit : Indigo propose, la Ville dispose. En l'occurrence, Indigo nous a vanté les mérites des voitures LAPI par exemple en nous disant que ce serait beaucoup mieux. Est-ce qu'Indigo nous a suggéré d'augmenter le stationnement ? Sûrement. Maintenant, au cas où vous ne l'auriez pas remarqué, depuis 2020 nous n'avons pas bougé le tarif de stationnement.

M. PASTEAU.- Sauf pour les non-résidents.

M. MOULY.- Si on n'augmente pas les non-résidents, cela veut dire que l'on ne fait pas de rotation. Il y a un moment donné où, au conseil municipal, à moins que je ne me trompe, on défend en premier lieu l'intérêt des Montrougiens.

A ce moment-là, on pourrait remettre en question le tarif Montrougien et non Montrougien en place, mais je vous invite à aller voir toutes les autres villes à côté, elles le font, elles différencient les tarifs résidents et non-résidents. C'est effectivement un choix de politique,

vous avez entièrement raison. Le nôtre, qui est partagé par l'ensemble de la majorité, c'est que lorsqu'il y a des ajustements à faire, on préfère le faire pour les non-résidents Montrougiens que pour les Montrougiens.

M. LE GALL.- Un besoin d'explication sur la page 5 de la synthèse. Il est noté : la hausse des recettes 3 % n'atteint pas la hausse de fréquentation 28 % car les usagers ont pris l'habitude de rester moins longtemps. J'avoue ne pas totalement comprendre ce que cela veut dire. Je ne suis pas usager de la voiture. Si M. MOULY avait la gentillesse de m'expliquer cette relation un peu contrintuitive.

Sur les ayants droit, cette baisse coïncide avec une augmentation des abonnements, mais je vois que l'on a une baisse des ayants droit de 12 % et en face une augmentation des abonnements de 3 %. La relation est là aussi imparfaite et j'aurais aimé savoir si vous saviez pourquoi.

Mme HUET.- Une remarque d'ordre général qui s'applique à tous les rapports : vous vous êtes débarrassé de trop de compétences, vous les avez confiées à des entreprises privées extérieures à la mairie et à la fin vous n'avez pas une marge de manœuvre incroyable parce que vous n'avez plus le moyen de contrôler l'action des délégataires. Cela se voit dans les rapports notamment dans celui-ci où clairement Indigo se moque un peu de vous.

Dans celui du stationnement, il n'y a rien sur le nombre de personnes employées, leur statut, leur rémunération. Tout ce que l'on sait c'est que les opérations de contrôle dans la Ville de Montrouge sont effectuées par sept agents et un référent support opérationnel et tous les agents employés dans cette ville ont plus de trois ans d'ancienneté avec une moyenne d'ancienneté de quatre ans. On imagine qu'il y a peu ou pas d'emploi direct par ces entreprises, peu de CDI, beaucoup de temps partiel, des emboîtements de sociétés, des recours à la sous-traitance. On comprend bien pourquoi ils ne veulent pas donner les chiffres, mais on aimerait bien comprendre pourquoi vous ne les exigez pas.

Par ailleurs, il y a un peu de langue de bois dans leur rapport. Ils disent qu'ils font appel pour l'exécution des missions aux sociétés prestataires du service du groupe, ce qui est de la sous-traitance, mais est-ce que cette sous-traitance respecte les clauses du contrat initial de DSP passé entre la Ville et le délégataire ?

Dans la partie activité du délégataire, il est indiqué que pour octobre 2023, Indigo a mis en place de bonnes pratiques écologiques. Qu'est-ce que cela veut dire en matière de stationnement ?

Enfin, suite à une décision du conseil constitutionnel, il est indiqué que les usagers ne sont plus obligés de payer pour contester un FPS à la CCSP. C'est très bien, mais est-ce que l'amende est automatiquement majorée si l'usager perd son recours ? Est-ce que le recours suspend le processus de majoration des amendes pour délais de paiement ou pas ?

M. MOULY.- Page 5, sur le fait que les usages restent moins longtemps, en fait pour répondre à M. PASTEAU, résidents ou non-résidents, tout le monde a droit à 20 minutes de gratuité en zone rouge. Donc en fait les gens restent moins longtemps. Ceci explique la baisse : comme cela tourne plus, les gens se servent plus des 20 minutes.

Ensuite, concernant les ayants droit et les abonnements, je me suis posé la même question que vous : ce sont les droits annuels pro qui ont beaucoup augmenté avec les droits professionnels. Les droits professionnels ne paient pas, les droits annuels professionnels paient, par exemple les plombiers, toutes les entreprises montrougiennes qui ont droit à un certain nombre de plaques avec des forfaits dits professionnels équipés pour cela.

Ensuite, pour répondre à Madame HUET, jusqu'à la fin on aura un débat philosophique sur : est-ce que c'est bien de transférer ou pas ? Les lois, ce n'est pas moi qui les fais, mais on peut les appliquer. Je ne m'étendrai pas davantage.

Concernant le groupe Indigo, est-ce bien de faire de la sous-traitance de groupe ? C'est une logique financière, une logique de groupe. Il y a des lois, le groupe décide de les appliquer. Nous avons passé une DSP et c'est possible.

Sur le personnel et son statut au sein d'Indigo, vous nous aviez interrogés lors d'un Conseil municipal en disant « faites attention, il peut y avoir une inadéquation entre ce que vous avez quelque part souscrit et ce qui est réellement fait sur le terrain ». On les a interrogés et comme vous pouvez le voir, il y en a sept. Quand on s'est renseigné pourquoi il n'y avait pas sept personnes, c'est parce qu'en fait il y avait des arrêts de travail à ce moment-là. On a interrogé Indigo dès le lendemain car nous avons un contrat et, contrairement à ce que vous pouvez penser, nous nous intéressons aussi au bien-être des salariés, même des délégataires.

Sur l'écologie, aujourd'hui les groupes se mettent à faire de l'écologie à leur façon, c'est-à-dire qu'Indigo peut nous expliquer qu'ils ont des véhicules électriques. Cela fait partie des programmes écologiques qu'ils peuvent avoir. A part se déplacer à pied, faire moins de papier, on pourrait se poser la question « faut-il continuer à mettre des procès-verbaux sur les pare-brise » ? Mais si on ne met pas de procès-verbal sur le pare-brise, cela désavantage l'usager qui ne pourrait plus bénéficier des 24 heures pour payer à tarif réduit.

Quand on nous parle de faire de l'écologie, on se pose ce genre de question et on se demande à qui tout cela profite. Donc on a maintenu cela.

Enfin, la CSSP est une loi et il me semble que cela ne bloque pas la procédure. Autrement dit, si la personne perd le recours, elle est majorée, mais c'est un peu le même débat qu'avec les impôts.

Mme HUET.- Sauf qu'avec les impôts on peut négocier.

M. MOULY.- Là aussi, vous pouvez négocier. Vous pouvez faire des recours et aller au Conseil d'État.

Mme HUET.- C'est une façon indirecte d'inciter l'usager à d'abord payer son amende et ensuite la contester, sinon elle est majorée.

M. MOULY.- Cela vient de quelle loi ? Ce n'est pas Indigo qui a décidé de cela dans sa doctrine. Il y a des lois, on s'en affranchit ou on ne s'en affranchit pas. Nous au Conseil municipal, on considère que l'on doit respecter la loi. On sait que parfois cela pourrait poser quelques problèmes, mais on a décidé de faire comme cela.

M. le Maire.- Merci pour ces précisions et ces réponses.

Nous prenons acte du fait que ce rapport a été présenté.

Adopté à l'unanimité.

ote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT

POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

6 – Rapport du concessionnaire relatif à l'exploitation des parcs de stationnement pour 2022

M. MOULY.- Sur les parkings souterrains, on a deux types de parkings : les parkings en horaires et les parkings avec des abonnements. Contrairement à ce qui a pu être noté, ce ne sont pas des parkings privés et publics pour ceux qui ont lu le rapport. Tout cela est public.

Concernant la hausse des parkings horaires, elle est de 8 % du CA, passant de 198 000 à 518 000 € en 2021 à 214 385 en 2022, avec une baisse sur Messier qui s'explique notamment par le nombre de tickets qu'Auchan achète. Auchan, qui achetait des tickets pour ses clients, a arrêté. Il y a donc une baisse de rentrée.

En revanche, on a une forte hausse de Cresp que l'on pourrait mettre directement en relation avec le fait que l'on soit entouré de stationnements en zone rouge.

Concernant les parkings abonnés, un certain nombre de parkings ont vu leur nombre d'abonnements diminuer, hormis quelques-uns. On pourrait tous s'interroger pourquoi. En effet, du fait d'avoir tout délégué, on n'a pas forcément la maîtrise sur les prix du stationnement. Certes, mais sinon on aurait dû porter tous les investissements.

Malheureusement, et je le regrette comme chaque année, on fait zéro de redevances fixes sur la ville, compte tenu de la façon dont est monté ce contrat qui maintenant a 13 ans.

Maintenant je peux répondre à vos questions parce que je pourrais vous parler de nouveau étape par étape, sachant que l'on a eu pas mal de dégradations sur un certain nombre de parcs qui ont occasionné des frais à la hausse sur certains postes.

Mme CROCHAT.- Dans le rapport annuel, vous avez noté 6 places PMR pour 266. Je m'interrogeais sur le pourcentage. Est-ce par arrêté municipal que vous le décidez ou est-ce conjointement avec délégataire ? Il me semble avoir lu une fois qu'à partir de 500 places, il fallait au moins 10 places PMR. Je ne sais pas s'il y a une réglementation en vigueur là-dessus. Pouvez-vous nous éclairer ?

M. PASTEAU.- Sur l'écologie, pour rebondir sur ce que M. MOULY disait, concernant la voirie - je fais un aparté mais je vais revenir sur le stationnement - il est aussi question de ce que deviennent les matériels. Je lisais le rapport : flux usagers, batterie d'ondulateurs et d'horodateurs... C'est un exemple d'une longue liste que je ne vais pas énumérer, mais que deviennent-ils ? Quel est l'impact écologique à l'achat et sur la fin de cycle de vie pour tous ces matériels ?

Sur le rapport, on pourrait valablement demander au délégataire d'être plus précis. C'est aussi un exercice de communication d'entreprise et de nombreuses pages sont dédiées à la glorification de la mission de l'entreprise, mais si par exemple une entreprise qui gère des parkings souterrains avec de la vidéosurveillance, est-ce que tout est d'équerre ?

Est-ce qu'il y a un DPO ? Est-ce que le client est bien informé de l'usage qui est fait de ses données personnelles ?

Le rapport se félicite de la relation établie avec les services de police municipale et nationale présents sur la ville de Montrouge, c'est très bien, mais je serai intéressé de connaître combien de fois ces entités ont sollicité la communication des éléments de vidéosurveillance.

Dernier point, contrairement à la voirie, c'est une délégation qui ne rapporte pas puisque la Ville n'en tire pas de revenu. Je n'en fais pas forcément un point de discorde, mais c'est une observation.

Mme HUET.- Dans celui-ci aussi, il y a pas mal de langue de bois. On ne sait toujours pas qui travaille pour le délégataire, ni dans quelles conditions ni même si le contrat de concession initial prévoit des dispositions en matière de politique de recrutement pour le délégataire que celui-ci suivrait à la lettre ou pas. Par contre, on sait combien ils coûtent, le délégataire les mentionnant une fois en termes de charge, ce qui est très élégant !

Autre exemple de langue de bois dans les enjeux et perspectives pour 2023, Indigo indique qu'il participera – je cite – « aux réflexions sur la tranquillité dans les parkings de Montrouge ». J'imagine que c'est en lien avec le CCAS de Montrouge parce que je ne suis pas certaine de qui on parle. A en croire le rapport, il s'agirait de personnes errantes, donc sans-abri. On comprend en creux que plutôt que de créer de nouvelles places d'accueil d'urgence, voire des places d'accueil pérenne, vous allez déléguer à Indigo le pouvoir de les chasser de la ville. A ce stade, pourquoi ne pas tester de nouvelles formes de mobilier anti SDF comme les bancs debout que vous avez mis aux arrêts de bus...

Mme CLAQUIN.- Je souhaitais rebondir sur un élément de la présentation de M. MOULY qui évoquait la baisse du nombre d'abonnés sur certains parkings et en particulier sur Maurice Arnoux où la baisse est beaucoup plus significative que sur les autres puisqu'il y a quasiment 600 abonnements sur 2 100 qui disparaissent entre 2021 et 2022. Est-ce que des éléments plus particuliers à ce parking permettent d'expliquer la variation ?

J'aurais également une question sur les bornes de recharge des véhicules électriques. Il y a des éléments dans le rapport très généraux, qui présentent le nombre de bornes France entière, à savoir comment cela se décline sur les parkings montrougiens et s'il y a une politique particulière ou pas d'équipement.

Ma troisième question : une étude a eu lieu sur le stationnement souterrain qui paradoxalement est citée dans le rapport précédent sur la voirie par rapport aux éléments financiers. Il était indiqué qu'en l'absence de conclusions de l'étude sur le stationnement souterrain, qui pouvait peut-être changer un certain nombre de choses, la Ville se réservait 1 M€ par an de recettes sur la voirie. Cette étude qui concerne le souterrain est finalement évoquée dans le rapport sur la voirie, mais n'est pas évoquée dans le rapport sur le stationnement souterrain, peut-être parce qu'elle a été principalement conduite en 2023 et que le rapport porte sur 2022. Je serai néanmoins intéressée de connaître l'état d'avancement de ces travaux.

M. MOULY.- Sur les places PMR, effectivement, il y a une norme. Je ne la connais pas par cœur. Je sais que l'on s'était posé la question sur un certain nombre de parkings. Sur le nombre de places, c'est assez mal fait dans la mesure où foncièrement il faut avoir un minimum de places pour pouvoir être dans l'obligation de mettre des places dites PMR.

Autrement dit, sur un certain nombre de parkings, hormis Arnoux, Victor Hugo, Ginoux et Cresp, ils ne sont pas dans l'obligation, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas que l'on aille au-delà de cela.

Aujourd'hui, et c'est là où l'on pourrait revoir le modèle même d'une DSP, lorsqu'on passe un contrat, le contrat est respecté. Lorsqu'on passe un contrat, on s'engage sur un certain nombre de places et sur un certain nombre de diminutions de places. Aujourd'hui, on arrive au bout des DSP, puisqu'on est à la treizième année sur celle-là qui va jusqu'à 15 ans, et on va pouvoir se pencher sur ce que sera le parking d'ici 10 à 15 ans. A ce moment-là, il y aura toute une réflexion à mener, ce qui répondra aussi à Mme CLAQUIN sur les bornes électriques. Aujourd'hui l'installation électrique des parkings est à revoir pour mettre des recharges électriques. C'est pour cela que la Ville de Montrouge s'est dotée d'un certain nombre de bornes de recharges électriques en extérieur pour arriver à suivre l'évolution. Mais on pourrait

aller plus loin, on pourrait imaginer des consignes à vélos sécurisées, on pourrait réfléchir à de la logistique urbaine et à un certain nombre de sujets.

Enfin, concernant Maurice Arnoux, vous avez raison, il y a eu beaucoup de projets et de chantiers en construction. Lorsqu'il y avait des chantiers en construction, Indigo incitait fortement les personnes qui faisaient les chantiers à prendre des abonnements en sous-sol. C'est pour cela qu'on a eu deux ou trois bâtiments construits avenue de la Marne où les gens venaient prendre des abonnements. D'ailleurs, Grand Paris Express a notamment des places de stationnement.

Cela n'explique pas tout, cela n'explique pas la diminution drastique du nombre d'abonnements. Après, il y a peut-être une logique - je n'ai pas les chiffres, c'est une supposition – qui est que dans ce quartier il y a moins de gens qui ont des voitures et donc qu'il y a moins d'abonnements. On va dire que c'est un ensemble de choses combinées.

Enfin, contrairement aux autres, il y a une vraie inadéquation entre le prix du souterrain et le prix du stationnement aérien. A Maurice Arnoux, tout le quartier est pratiquement en zone verte, contrairement à d'autres parkings où la plupart des rues autour sont en zone rouge.

En ce qui concerne l'étude, nous l'avons votée en conseil. Pour l'instant, nous n'avons pas les résultats, mais effectivement nous avons demandé une étude. Là, vous faites le lien entre deux choses. L'avenant n° 2 du parking en voirie sur lequel on s'était laissé une marge de négociation dit que si jamais on ne s'est pas mis d'accord avec Indigo pour voir ce qu'il arrivait. En 2020, on a fait un certain nombre de choix. On a notamment baissé de 30 % le stationnement, on a transvasé un certain nombre de places qui étaient en zone rouge en zone verte et donc cela a modifié forcément l'équilibre non pas de la DSP entière, mais l'équilibre des comptes prévisionnels. Il a donc fallu revoir l'avenant. On s'était laissé deux ou trois ans car au moment du Covid, on ne savait pas combien de temps cela allait durer.

A la fin de cet avenant, il y a deux solutions : soit on a revu Indigo et on a refait un avenant et à ce moment-là on verra les choses un peu plus claires jusqu'à la fin de la DSP, soit on n'a pas revu Indigo et en fait on avait prévu que les années suivantes jusqu'à la fin de la DSP cela fasse 1 M€.

On avait lié cet avenant à une étude globale de stationnement. On voit bien aujourd'hui que d'avoir deux DSP différentes, alors que c'est le même opérateur – parce qu'Indigo a racheté Spie – n'est pas pertinent. Cela a changé deux fois de délégataire par des fusions-acquisitions.

L'idée est de réfléchir à une politique globale de stationnement souterrain aérien et c'est un peu tout l'enjeu de l'étude.

Pour l'instant, on n'a pas l'étude. Dès qu'on l'aura, on vous en fera une communication.

M. le Maire.- Merci pour ces explications.

Sur le stationnement en voirie, les choses évoluent chaque année de façon considérable puisque, en effet, on réduit globalement la place de la voiture dans l'espace public au bénéfice de terrasses, de promenades, de pistes cyclables, etc. La DSP que l'on a signée avec Indigo fait l'objet d'avenant chaque année puisqu'on réduit finalement le nombre de places.

Parallèlement, on observe dans les parkings souterrains, comme l'a dit M. MOULY, que beaucoup de places sont libres, mais le taux de motorisation des Montrougiens diminue aussi. Le taux est à 0,6 aujourd'hui, c'est-à-dire que 0,6 % des ménages ont une voiture. Ce sont pratiquement les taux parisiens.

Il y a aussi beaucoup de parkings souterrains privés qui ont été construits dans les années passées. On a donc un stock de parkings souterrains très important. Tout ceux qui ne peuvent plus se garer en aérien vont en souterrain, ce qui était notre objectif, mais comme il y en a moins, il y a largement de la place.

On réfléchit à comment mieux gérer le stationnement souterrain et faire en sorte qu'il y ait une cohérence et une bonne coordination entre le parking souterrain et le parking aérien avec une

dynamique nouvelle. On travaille sur un projet de DSP globale qui est en préparation. C'est un sujet complexe.

On peut retenir globalement que le sujet du stationnement à Montrouge est réglé. Les gens n'ont pas de difficulté à se garer parce qu'il y a moins de voitures et parce qu'il y a beaucoup de places en souterrain. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Mme LESUEUR.- Pour répondre par rapport aux vidéos, je voudrais rappeler qu'elles sont uniquement réquisitionnées par la police nationale pour le travail d'enquête. Concernant la collaboration PM et police nationale, Indigo ne peut que s'en féliciter. Avant 2017, un important trafic de drogue avait lieu dans le parking de Messier avec de nombreux jeunes et de gros chiens qui effrayaient les usagers, mais également les riverains parce que ce parking est commun avec les résidences. Depuis, cela a été stoppé en quelques mois.

Concernant les SDF, l'an dernier il y avait une occupation au niveau du parking de l'Aquapol. C'était compliqué parce qu'ils étaient enivrés régulièrement, assez agressifs avec les usagers. Le CCAS les connaît et les a pris en charge. La police municipale a dû intervenir et en collaboration avec Indigo ils ont réhabilité ce parking pour éviter les intrusions. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus calme et serein pour tout le monde.

M. le Maire.- Merci.

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

ote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

7 – Rapport du concessionnaire relatif à la gestion et à l'exploitation du foyer polyvalent de loisirs dénommé espace Colucci pour l'année 2022

M. le Maire.- En 2022, Colucci est sorti de la période de la crise Covid et a entrepris des travaux d'embellissement que chacun a pu constater. L'accueil est beaucoup plus agréable. L'activité a repris plein pot : plus 21 % pour les usagers des activités bien-être et loisirs, 180 créneaux d'activité dans tous les domaines, donc une activité intense.

En matière de solidarité, Colucci est un centre social reconnu par la CAF, avec des permanences sociales dans de nombreux domaines (écrivain public, Salto, médiations conjugales, etc.). En matière d'emploi également, activités nombreuses avec le retour de la Mission locale et l'accueil toujours de « écoute chômage ».

En matière de fracture économique, Colucci participe à « Numérique pour tous ».

En matière de culture et d'animation, là aussi beaucoup d'expositions, de propositions et le cinéma qui marche bien et qui a retrouvé sa fréquentation de 2019 avec près de 22 000 spectateurs.

S'agissant du budget, le résultat d'exploitation de Colucci s'établit à 1 242 000 € dont un peu plus de la moitié provient des subventions de la Ville à hauteur de 690 000 €. Pour le reste, ce sont des prestations vendues. Le résultat est positif de 50 000 € en 2022.

Colucci fonctionne bien, accueille de plus en plus de monde et l'activité y est intense et de qualité.

Des questions ?

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- La lecture du rapport d'activité de l'espace Colucci nous permet d'apprécier le fait qu'il soit devenu un acteur clé de l'animation socioculturelle et de la politique d'inclusion sociale de Montrouge.

Ce rapport détaille bien les différentes initiatives menées, les actions partenariales, voire les publics bénéficiaires de l'espace. Il souligne l'expansion de l'ensemble de l'activité en comparaison avec l'année 2021.

Tout d'abord, félicitation à toute l'équipe de l'espace Colucci. On pense à l'équipe qui l'anime depuis 2020, qui a mis en place une cohérence à la dynamique de création de liens entre les participants, les services sociaux et la commune, et ce malgré les conséquences de deux confinements.

Il s'avère cependant qu'il y a un problème de lisibilité concernant la performance associative de l'espace et il serait souhaitable, pour améliorer le rapport suivant, fournir également les informations relatives au volet santé et bien-être, lequel représente 36 % de l'ensemble des actions, comme détaillé page 9 du rapport. Il n'y a pas de détail sur ce qui a été réalisé dans ce secteur d'activité. Quelle est donc l'articulation avec l'action du pôle médico-social, du CCAS ?

Au niveau des tableaux comptables, à quoi correspondent les montants de 115 000 € entre 2021 et 2022 de la ligne totale générale du bilan ? Comment devrait-on lire la relation entre l'essor de tous les types d'action et de médiation de l'espace Colucci et son budget de fonctionnement ? Est-ce en fonction des participations financières des institutions, d'organismes, la CAF, le CCAS, les autres subventions en cours, etc. ?

Mme CLAQUIN.- Le rapport présenté par le délégataire de l'espace Colucci traite de sujets très importants et le fait que cet espace retrouve aussi ses dimensions de centre social est quelque chose d'extrêmement important. On peut également noter tous les efforts qui ont été conduits pour ouvrir l'espace sur le quartier et sur la ville, efforts également pour retrouver une fréquentation, qui n'a pas tout à fait atteint les niveaux d'avant Covid-19, mais il y a eu des augmentations très significatives et qui correspondent à une politique active de l'équipe. Je pense que c'est important de le souligner.

Sur la forme, je reprendrai une remarque que nous avons faite l'année dernière, c'est-à-dire qu'il est important, comme cela a été souligné, de rappeler les partenariats que le centre peut avoir avec d'autres acteurs et notamment des associations qui interviennent dans ces locaux. Je pense que ces partenariats sont importants et précieux pour chacun des acteurs. Sur le fond, c'est tout à fait à encourager.

En revanche, le rapport rend compte également dans le détail de l'activité de ces associations, or il ne me semble pas que ce soit l'objet du rapport. Le rapport retrace l'activité du délégataire, donc le fait qu'il puisse accueillir ces associations et tisser ces partenariats.

Sur la forme, il ne me semble pas qu'il soit prévu ou cohérent de rendre compte de l'activité des associations, elles ont leurs propres instances auxquelles elles doivent rendre des comptes sur leur activité.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais rebondir sur la remarque de Mme CLAQUIN parce qu'il faut rendre à César ce qui est à César. Ce n'est pas une critique par rapport à Colucci, mais dans la présentation il est intéressant de présenter ce que font les partenaires, mais de bien mentionner que c'est le partenaire qui réalise le sujet.

Au niveau de la forme, en plus c'est valorisant pour les partenaires, pour les associations qui réalisent.

Ce que j'ai trouvé aussi intéressant à la lecture de ce rapport, c'est que certaines activités sont partagées dans différents endroits. On les retrouve faites par différentes associations. Je prends un exemple : on a un écrivain public à Colucci, mais il y en a aussi un à l'ADAJE, au CCAS, au Schmilblick. Ce qui pourrait être bien, c'est que Colucci pourrait être un fédérateur autour de ces thèmes, et ils sont nombreux. Cela nous permettrait de mieux voir très concrètement quelles sont les difficultés rencontrées sur le terrain et de partager, par exemple, le détail des différents types d'activité qui sont faites. Est-ce que ce sont les mêmes qui sont faites au CCAS, à l'ADAJE, au Schmilblick ? On pourrait corriger certains points qui pourraient l'être à un niveau global.

Les sujets sont nombreux. On voit mentionner écrivains publics, soutien scolaire, alphabétisation, lutte contre l'isolement, l'aide à l'emploi, etc. Tout cela, ce sont des sujets partagés par différentes associations.

Colucci qui est bien placé et a une crédibilité là-dessus pourrait avoir cette mission complémentaire d'assurer la coordination, d'assurer l'animation de toutes les associations autour d'un même sujet. Voilà ma réaction complémentaire.

M. le Maire.- Monsieur BOUCHEZ, on observe depuis quelque temps, et c'était vraiment notre objectif, c'est que Colucci travaille en synergie avec les autres structures de la ville dans tous les domaines. On peut citer la culture. Il y a beaucoup de choses qui se font avec les services de la culture et du Beffroi. C'est vrai aussi en matière de santé puisque pas mal d'actions de prévention sont réalisées - n'est-ce pas Madame BUJON - dernièrement des choses autour de la prévention du cancer du sein avec Octobre rose. Il y a un lien aussi avec le salon de Montrouge sur l'art contemporain, des choses en matière sociale avec le CCAS, Mme BAELDE, des choses en matière d'éducation, beaucoup de spectacles faits avec le service éducation et Mme COLAVITA.

En matière de numérique, on l'a cité. On a parlé des jeunes, de l'emploi également.

Ce qui est intéressant c'est que l'Espace Colucci est maintenant branché avec toutes les autres structures et c'est très positif. C'est le lieu de toutes les fabriques et de tous les liens et c'est ainsi qu'on le présente.

Madame GOMEZ-BOSSIERE, merci pour les félicitations. Plus de visibilité sur la santé, oui, tous les nouveaux créneaux d'activité correspondent à ce que j'ai dit : l'idée est d'enrichir toutes les propositions faites aux familles, aux gens des quartiers, etc., dans tous les domaines. Je pense que nous sommes visibles.

Mme BUJON.- Ce qui se déroule notamment dans le cadre de la santé et de la prévention à Colucci, dès que c'est possible, c'est la délocalisation des actions de prévention, notamment sur ce lieu-là de manière à s'étaler sur plus de quartiers. M. le Maire parlait d'Octobre rose où un grand nombre d'actions ont lieu ou d'événements à la fois de prévention et de culture.

On a assisté lundi à une projection d'un épisode des Randonneuses avec un débat qui a suivi sur la socio-esthétique dans le domaine de l'oncologie. Se déroule également à Colucci toutes les semaines - je crois que c'est le jeudi - un café des femmes qui fait venir des personnes notamment autour de sujets de santé et de psychologie pour les femmes.

M. le Maire.- Un bon bilan, beaucoup de projets et Colucci va s'enrichir dans les années qui viennent pour devenir une ruche en termes d'activités, de services et de rencontres.

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Monsieur P-A. MOULY ne prend pas part au vote		
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

AMENAGEMENT URBAIN

1 – Octroi d'une subvention pour surcharge foncière à la Société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 17 logements locatifs sociaux au 5-9 rue Roger Salengro à Montrouge

M. le Maire.- Il est proposé une subvention pour surcharge foncière à SOHP, comme on le fait maintenant régulièrement, pour un projet situé 7-9 rue Salengro, projet de construction d'un immeuble de 52 logements, dont 17 logements sociaux, dans le respect de notre PLUi des 30 %.

Nous proposons d'octroyer à SOHP une subvention pour charge foncière d'un montant de 663 000 €, soit 20 % du montant de l'opération. En contrepartie, nous obtiendrons un contingent de 7 logements (5 T2, un T3 et un T4 pour Montrouge), soit 3 T2 et 2 T3 pour l'État et 3 T2 et 2T3 pour la préfecture de police.

En ce qui concerne le plan de financement, il y a plusieurs prêts : 2 PLAI, un PLUS, un PLUS foncier et puis des fonds propres portés par SOHP à hauteur de 510 000 € et quelques

subventions de l'État, du ministère de l'Intérieur pour la préfecture de police et la subvention de la Ville.

Ce sera déductible du prélèvement annuel exercé par l'État. 450 000 €, c'est un peu plus d'une année, c'est reportable. On a un droit d'attribution sur 8 logements, donc 5 en contrepartie de la subvention et 3 en contrepartie de la garantie d'emprunt qui vous sera prochainement soumise.

Sur cette subvention, y a-t-il des questions ?

M. PASTEAU.- Quelles seront les catégories des 7 logements pour Montrouge et à quoi seront-ils destinés ? Comment seront-ils attribués ?

M. le Maire.- Comme indiqué, ce sont 7 PLAI et 10 PLUS dans les 17 logements sociaux, répartis entre chacun des contingents. Sur les T2, T3 et T4 on pourra vous donner le détail, je ne pense pas qu'on l'ait aujourd'hui.

M. PASTEAU.- A qui seront-ils destinés et comment seront-ils attribués ?

M. le Maire.- Il y a une commission d'attribution des logements sociaux qui se réunit et chacun des attributaires propose des candidats. Cette commission statue. Le ministère de l'Intérieur proposera, l'État également et la Ville de Montrouge également. C'est ainsi dans toutes les opérations : chacun présente des candidats et ensuite la commission attribue.

M. LE GALL.- Deux questions. La première : pour quelle raison n'avons-nous pas de rapport de la part de SOHP ? Il serait utile d'avoir un rapport annuel comme ceux des délégataires, même si ce n'est pas une obligation ; cela intéresserait beaucoup de personnes dans l'assemblée.

Deuxièmement, pourrait-on avoir à titre de comparaison l'effort réalisé par les autres communes sur lesquelles SOHP intervient, notamment au niveau de la quotité de surcharge foncière qu'attribue chacun dans les programmes ?

M. le Maire.- Un rapport SOHP, c'est obligatoire ? Non, ça ne l'est pas, mais on pourrait le leur demander, c'est une bonne idée. On va leur demander de rendre compte de la manière dont SOHP fonctionne sur la ville, même si on le fait par l'intermédiaire de ces programmes.

M. LE GALL.- Quel est le pourcentage de surcharge foncière délivrée par les autres communes sur lesquelles SOHP a des programmes ? Vous êtes très volontaire en leur octroyant 20 % de surcharge foncière, c'est remarquable.

M. le Maire.- Merci. C'est positif ce soir ! Vous avez tous entendu !

On pourra leur demander également. Nous le faisons aussi parce que nous souhaitons respecter la loi et rattraper les 25 % de logements sociaux, même si, comme on l'a dit à plusieurs reprises, l'objectif est loin. Mais on y travaille et en voilà la démonstration comme vous l'avez dit.

M. BOUCHEZ.- Concernant ces délibérations, il n'y a pas de souci, on votera pour, mais je voulais profiter de cette délibération pour demander, lors d'un prochain conseil, que vous puissiez nous présenter la situation du logement social à Montrouge, le nombre de logements, donc l'ensemble des logements, la répartition éventuelle entre les différents bailleurs sociaux, mais aussi quels sont les logements dédiés aux Montrougiens : quelle est la part accordée aux fonctionnaires par rapport aux logements qui seraient accessibles au grand public ? Quelle est la politique de la commune pour atteindre l'objectif qui a été fixé il y a maintenant 20 ans ? C'est une question qui avait été posée au dernier conseil et je trouve qu'elle est intéressante. Il faudrait effectivement y répondre, d'autant que M. Virol nous a indiqué qu'il pouvait nous donner pas mal de leçons sur ce sujet. Sachez qu'il sera fortement écouté avec une attention particulière, au moins en ce qui me concerne. Je vous remercie.

M. le Maire.- J'ai toujours la même réponse. On a près de 26 000 logements à Montrouge, dont un peu plus de 5 000 logements sociaux, soit 22 % environ. L'objectif est de construire

des logements puisqu'on manque de logement comme vous l'indiquez. Nous menons, nous poursuivons et nous développons des opérations de renouvellement urbain. Certaines seront très prochainement présentées. L'objectif est de construire de nouveaux logements à Montrouge.

Il y a des opérations importantes et d'autres moins. Là, c'est un immeuble de 52 logements. Il y en a quelques-uns dans Montrouge, mais on construit beaucoup moins à Montrouge que dans les communes voisines et beaucoup moins que les années précédentes. Comme Montrouge est déjà très construite, cela se fait à un rythme relativement lent. Si on veut rattraper les 25 %, c'est plus de 900 logements sociaux qu'il faudrait construire. Cela veut dire, si on est dans le ratio de 30 %, qu'il faudrait construire 3 000 logements et même un peu plus.

Ce sera compliqué et long, mais on s'y emploie et j'espère que vous nous accompagnerez lorsque nous présenterons nos projets de renouvellement urbain qui permettront de construire des logements et à ce moment-là je suis sûr que tous les groupes de l'opposition appuieront nos projets parce qu'ils considéreront qu'ils vont dans le bon sens.

M. BOUCHEZ.- Vous répondez un peu rapidement à une question, comme si c'était quelque chose de léger. Pas de souci, vous maîtrisez le sujet, mais je considère que les dossiers doivent être étudiés sérieusement. Cela prend du temps. Ce n'est pas, comme l'a rappelé M. LE GALL, en envoyant 1 000 pages 24 heures avant une réunion que l'on peut avoir le recul nécessaire. Ce n'est pas en faisant une réponse de 30 secondes qu'on traite le sujet du logement au niveau de la commune.

Je vous ai demandé que l'on ait une présentation sérieuse, que l'on se donne le temps et que l'on ait les éléments avant la réunion pour pouvoir poser des questions intelligentes, qu'on ne vous les pose pas 8 jours après.

Le sujet est suffisamment sérieux. Cela fait 20 ans que l'on sait que l'on doit arriver à 25 %. Dire « oui, on fait des efforts », même le préfet en a eu marre et a dit : « Je prends les choses en main ». Le résultat est que l'on n'a plus la maîtrise. Je crois qu'il faut se dire, allons-y !

M. le Maire.- On fait cela sérieusement puisqu'à chaque conseil municipal on octroie des subventions et ces subventions c'est parce qu'il y a des projets. Plutôt que de sortir des phrases un peu théoriques et des pétitions de principe, reconnaissez qu'il y a des projets de construction dans la ville et que chacun de ces projets prévoit des logements sociaux. On progresse et on avance.

M. BOUCHEZ.- Pas à la vitesse....

M. le Maire.- Ce n'est pas en déclamant des objectifs que l'on y arrive, mais c'est dans le concret. Concrètement, il y a des projets qui se mènent, des constructions qui se réalisent et, comme je vous l'ai dit, Montrouge est déjà très construite et le foncier y est très rare. On construit beaucoup moins à Montrouge. Vous nous accusez régulièrement de construire trop, il faudrait savoir ce que vous voulez.

A un moment donné vous dites : « le maire est un bétonneur, vous construisez trop », et maintenant vous nous dites « vous ne construisez pas assez ». Soyez cohérent.

M. BOUCHEZ.- Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire.- La ville se reconstruit. Il y a des immeubles de mauvaise qualité qui sont démolis et de nouveaux apparaissent à la place, mais c'est très peu par rapport à ce qu'on a constaté les années précédentes et c'est très peu par rapport à ce qu'on constate dans toutes les autres villes alentours. Allez pas très loin d'ici, allez à Bagneux, regardez ce qui se construit, allez à Clamart. Les communes aux alentours de Montrouge construisent beaucoup plus que nous parce qu'elles ont de grandes friches, de la place. Nous en avons moins, mais néanmoins nous faisons des efforts.

Je vous annonce donc que nous avons plusieurs projets de renouvellement urbain qui vont bientôt vous être présentés. Nous avons déjà parlé de ce que nous sommes en train de

préparer du côté de l'îlot Marne Brossolette. Cela a fait l'objet d'une réunion publique. Il y a 200 ou 300 logements en préparation. D'autres projets arriveront du côté des élections législatives, on en a déjà parlé et délibéré. Ces projets vont donc avancer, sortir, produire des logements, dont des logements sociaux, de nouveaux quartiers, de nouveaux espaces verts, de nouveaux commerces, etc. Cela ira dans le sens de l'amélioration du cadre de vie des Montrougiens. On travaille, on est sérieux, mais tout cela ne se fait pas par un claquement de doigt ou par des coups de menton.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
<i>Messieurs T. VIROL et P-A. MOULY ne prennent pas part au vote</i>		
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

CULTURE

1 – Bourses de l'ADAGP attribuées à douze artistes du 67^e Salon de Montrouge

Mme AUBRY.- Dans le cadre du 67^e Salon de Montrouge, l'ADAGP a versé aux termes d'une convention avec la Ville de Montrouge une aide financière de 12 000 € 2023 pour le soutien, la mise en valeur et la reconnaissance des artistes du salon.

J'essaie de contextualiser un peu tout cela. L'aide financière est fléchée d'un commun accord avec l'ADAGP entre l'ADAGP et la Ville selon les modalités suivantes : une partie de la subvention est destinée à contribuer à la rémunération des artistes et on en avait longuement parlé aux derniers Conseils municipaux en juin et en septembre puisque cette rémunération avait été portée à 1 000 €. Une autre partie des 12 000 € porte sur une participation aux frais d'organisation du Salon. La dernière partie de cette subvention, soit 3 000 € - c'est l'objet de la présente délibération - est reversée sous forme d'une bourse de production d'œuvres d'un montant de 250 € par artiste et elle est versée à 12 artistes sélectionnés par les experts de l'ADAGP.

Il vous est donc proposé d'approuver le versement de cette bourse de 250 € aux 12 artistes du 67^e Salon de Montrouge.

M. le Maire.- Merci. Des questions ?

M. PASTEAU.- Pourquoi ne pas avoir attribué les bourses à tous les artistes ? L'année dernière, il y avait 42 artistes concernés par ces bourses. Vous voulez peut-être évoquer le choix des 12 artistes qui ont été retenus ?

Mme AUBRY.- C'est ce que j'ai essayé de vous expliquer peut-être un peu maladroitement. La subvention globale de l'ADAGP est fléchée en trois parties. Une première partie, c'est la rémunération des artistes. Là, tous les artistes du Salon de Montrouge perçoivent une rémunération, en l'occurrence c'est 7 000 € divisés par 38, soit 134 € par artiste. Une autre partie de la subvention d'un montant inférieur à 3 000 € est fléchée pour aller vers 12 artistes, en accord avec Montrouge, entre l'ADAGP et la Ville, sur le choix des experts de l'ADAGP qui choisissent les artistes qui leur semblent plus intéressants et qu'ils souhaitent soutenir par des bourses de production.

M. Le Maire.- Nous passons au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

PETITE ENFANCE

1 – Convention relative au versement d'une subvention de fonctionnement pour 2022 à la crèche associative « Vie et Parfum »

Mme FAVRA.- Comme chaque année, nous vous proposons une convention relative au versement d'une subvention. Cette année, le montant de la subvention attribuée est de 23 519 €. Il correspond au nombre d'heures réalisées de 30 545,25 heures.

Je rappelle que cette subvention a pour but de soutenir par voie de subvention l'activité de crèche, agréée par le Département, donc la PMI, et conventionnée par la CAF du 92.

Nous donnons cette subvention de 0,77 et nous diversifions aussi les modes d'accueil et nous permettons aux petits Montrougiens qui fréquentent cette crèche d'avoir une subvention. Cette crèche accueille 27 sur 98 enfants, 27 enfants Montrougiens, ce qui fait un taux de 27,5 % de Montrougiens dans cette structure.

M. le Maire.- Merci. Des questions ?

Mme HUET.- Notre groupe s'exprime sur ce sujet tous les ans. Vous savez donc que l'on ne votera pas pour. On sait bien que cette crèche a l'agrément de la CAF, mais celle-ci concerne les conditions d'accueil. Heureusement qu'elles sont satisfaites, c'est un peu le minimum, pour le reste nous considérons que la commune ne doit participer au financement d'aucun culte. Nous nous opposerons à cette convention avec une crèche confessionnelle, comme tous les ans.

M. LE GALL.- Madame FAVRA, vous avez terminé sur le pourcentage de Montrougiens accueillis. Cela apparaît beaucoup plus faible que la plupart des autres structures montrougiennes. Est-ce qu'il y a une possibilité, en lien avec eux, d'essayer de recruter des familles davantage installées sur le territoire communal ?

Mme FAVRA.- Vous avez raison, mais comme c'est une crèche associative, nous ne pouvons interférer sur l'accueil des jeunes enfants, si ce n'est de connaître l'adresse des enfants qui fréquentent cette structure. En effet, il serait bien que nous puissions augmenter l'effectif dans cette structure, mais nous restons du domaine associatif et privé et nous ne pouvons pas intervenir et interférer dans leur gestion et dans leur choix de l'accueil des familles.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Abstention : Montrouge écologique et solidaire.

Adopté à la majorité.

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT

Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

ENVIRONNEMENT

1 – Convention d'engagement au titre du plan de scolarisation du patrimoine public métropolitain

Mme RABIER.- La Ville a candidaté à un appel à projet lancé par la métropole du Grand Paris qui prévoit d'accompagner, d'offrir une ingénierie d'accompagnement technique pour les collectivités qui souhaiteraient étudier la faisabilité d'une solarisation de leurs bâtiments.

La Ville a candidaté ainsi que d'autres villes et elle a été retenue. Elle pourra bénéficier de cet accompagnement en ingénierie. La métropole va regarder les bâtiments qui ont été proposés par la Ville et étudier la faisabilité de l'installation de centrales photovoltaïques en toiture pour de l'autoconsommation.

L'intérêt de cette convention c'est que l'ingénierie est prise en charge par la métropole du Grand Paris. Ce sont des ingénieries assez coûteuses. Nous sommes très contents d'avoir gagné l'appel à projet, d'avoir été sélectionnés. L'objet de la délibération c'est de vous demander d'autoriser le maire à signer la convention qui permettra à la Ville de bénéficier de cet accompagnement de la métropole du Grand Paris.

M. BOUCHEZ.- Merci d'avoir souscrit à ce projet. Je suis même étonné que peu de communes de la région l'aient fait. Si j'ai bien compris, 100 % de ceux qui ont candidaté ont été reçus. Bravo ! Nous ne serions que deux communes sur les 11 de VSGP, là j'avoue que j'ai été un peu étonné, alors que la solarisation est un axe à étudier parmi d'autres...

M. le Maire.- Parfois on est en avance.

M. BOUCHEZ.- Serait-il possible d'avoir le bilan de l'opération Queneau ? Cela fait plusieurs années que nous avons des panneaux solaires, certes avec une revente qui n'est peut-être pas forcément la bonne solution à avoir. Je préconise plutôt l'auto consommation. J'ai posé tout à l'heure la question des panneaux sur l'Aquapol et j'espère que grâce à ce plan, on pourra revoir la position et trouver des solutions parce qu'on a un espace qui est, me semble-t-il, intéressant. A titre personnel, j'ai fait poser des panneaux solaires sur mon toit et je voulais savoir ce qu'il en était. J'en ai tiré pas mal d'enseignements, positifs et négatifs, que je suis prêt à partager, sachant que l'expérience est la somme des erreurs que l'on a pu faire et dont on a su tirer les conséquences, comme disait un de mes professeurs, et je suis devenu un homme d'expérience. Profitez-en !

M. le Maire.- Merci. On va profiter de votre expérience.

M. PASTEAU.- Je voudrais savoir quels sont les projets et bâtiments présentés par la Ville à la métropole du Grand Paris et qui lui ont valu d'être retenue parmi les nombreuses communes lauréates d'une part. D'autre part, il s'agit du lancement d'un appel à initiative privée pour permettre à des investisseurs privés d'installer des centrales photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités territoriales.

Un tropisme me conduit à questionner l'usage au privé. Il me semble qu'il faut circonscrire l'usage du privé à ce qui est strictement nécessaire.

J'ai par ailleurs une inquiétude, par rapport à une autre ressource énergie non renouvelable qui est la géothermie, sur la possible privatisation de cette ressource au profit d'une société privée.

Nous attendons ce projet et cette étude de faisabilité dont vous ne voulez toujours pas dévoiler la date de livraison ?

Mme RABIER.- Par rapport à votre premier point, la convention a deux niveaux. Le premier niveau c'est l'ingénierie, c'est savoir s'il y a une faisabilité technique, notamment sur des études structurelles sur les toitures. Le deuxième niveau, ultérieur, c'est éventuellement la participation à un groupement pour faire venir les initiatives privées. Le sujet central, c'est l'étude de la faisabilité sur les toitures.

Sur la question de l'autoconsommation ou de la revente, avec l'augmentation des coûts de l'énergie, l'autoconsommation est devenue plus intéressante. L'appel à manifestation d'intérêt initialement lancé par la métropole ne portait pas sur l'autoconsommation, il ne portait que sur la revente. En fait, ils ont réorienté l'appel à manifestation d'intérêt sur des projets d'autoconsommation compte tenu du fait que c'est intéressant pour les collectivités aujourd'hui.

M. PASTEAU.- Vous n'avez pas proposé à la métropole du Grand Paris, dans le cadre de cette initiative, une liste de bâtiments ?

Mme RABIER.- On a proposé une liste de bâtiments, mais l'objet de la convention, de l'accompagnement par la métropole c'est précisément de vérifier l'intérêt, la pertinence et la faisabilité d'une solarisation sur ces toitures. Nous n'avons pas livré des sites à la métropole pour qu'elle installe des panneaux solaires, ce n'est pas cela l'objet de la convention. L'objet de la convention c'est que la métropole va financer l'ingénierie d'étude de faisabilité.

M. le Maire.- Tous nos bâtiments sont concernés. L'objectif est de révéler le potentiel de nos bâtiments. Un bureau d'études va nous aider à révéler ce potentiel et ensuite, une fois qu'il sera révélé, on décidera s'il faut l'exploiter et si oui comment et qui financera l'investissement. L'une des options est que le financement et l'investissement soient gagés sur les gains ou sur la production d'énergie électrique par le biais du photovoltaïque. C'est un travail d'étude qu'il faut réaliser et qui pourrait aller jusqu'au montage financier et sur un modèle économique original.

Sur la géothermie, M. PASTEAU, on en parle à chaque conseil et je vous donne toujours la même réponse : nous avançons rapidement et bien. Nous savons aujourd'hui à quel endroit nous pouvons creuser le puits. Nous avons bien avancé aussi avec les opérateurs potentiels. En la matière, lorsque les choses seront clairement établies, nous vous en informerons mais ne vous inquiétez pas, nous travaillons hardiment sur ce sujet et nous aurons de la géothermie à Montrouge. Cela arrive. Peut-être même avant d'autres ! On verra !

Il est procédé au vote à main levée.

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN

Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

QUESTIONS DIVERSES

Mme HUET.- Je voudrais revenir sur le vœu. Je n'ai pas bien compris pourquoi il y avait des questions au niveau juridique sur le versement de la prime Ségur aux infirmières du CMS.

M. le Maire.- On a posé la question au CIG sur le fait de savoir si nous devons ou non verser cette prime aux agents du CMS concerné.

Mme HUET.- Pourquoi la question se pose ?

M. le Maire.- Je pense que cela n'est pas évident aujourd'hui. Est-ce qu'on a une réponse technique ?

On me dit que cela n'est pas sécurisé juridiquement. On a demandé au CIG, qui est notre autorité de régulation, de nous dire si on avait le droit de le faire. Quand on aura leur réponse, on pourra le faire ou pas. S'ils disent que non, on ne le fera pas, s'ils disent que oui, on le fera parce qu'on souhaite verser cette prime. Mais on ne peut le faire que si c'est sécurisé.

Au dernier conseil, on avait pris une décision pour octroyer je ne sais plus quel avantage, je crois que c'était en termes de prévoyance, et nous avons été rattrapés par le contrôle de légalité qui nous avait dit que l'on n'avait pas le droit de le faire. Quand on prend une décision, il faut qu'elle soit juridiquement sûre. Nous faisons en sorte de savoir si on nous le permet. Celui qui va nous le dire c'est le CIG parce que c'est son métier. Quand on aura une réponse, on pourra le faire ou pas.

Sur le fond, si on peut verser la prime, on la versera.

Mme HUET.- Merci. En fait je ne comprenais pas pourquoi le décret n'était pas clair. Pour moi, il est clair et pour d'autres villes qui l'ont déjà versé, il est clair.

M. le Maire.- Le décret est clair, mais son application pour Montrouge ne l'est pas. Il faut qu'on le sache précisément, et on le demande à notre autorité, le CIG, de nous dire si on peut le faire. On ne voudrait pas lors d'un prochain conseil délibérer en disant que l'on n'a pas le droit de verser cette prime.

Mme CROCHAT.- Je voulais revenir sur les dotations par élève dans les écoles. Vous n'êtes pas sans savoir que les parents ont apporté les ramettes de papier à la rentrée. Il me semble que vous aviez annoncé, madame COLAVITA, aux associations en juin que peut-être vous réfléchissiez à revenir sur le fait d'apporter le papier, ce qui augmenterait de 5 € la dotation par élève. Je ne sais pas où vous en êtes de ces réflexions. J'ai cru comprendre que les associations n'ont pas encore été réunies à ce sujet et que vous attendiez les élections qui ont eu lieu le 13 octobre dernier. Je pense que vous envisagez de les réunir après les vacances de Toussaint. Qu'en est-il de tout cela ?

Mme COLAVITA.- Concernant la dotation papier, j'ai appris de manière assez étrange qu'il avait été demandé dans certains établissements aux parents d'amener du papier, ce qui est

une aberration totale, puisqu'au mois de juin dernier, avec l'accord de M. le Maire, nous avons attribué 5 € de plus par élève pour un achat de papier, ce qui correspond à l'achat d'une ramette par enfant, soit 500 feuilles par an.

Il a été dit à l'ensemble des établissements, et un *mail* a été envoyé au 30 juin, qu'il y avait dans la dotation de 35 € pour les élémentaires et de 25 € pour les maternelles, une dotation supplémentaire qui correspondait au prix d'achat du papier.

Pour les établissements qui avaient déjà passé leurs commandes, parce que certains l'ont fait, nous allions au prorata de ce qui avait été acheté rembourser avec une somme d'argent supplémentaire les établissements pour rembourser l'achat du papier pour que l'achat qui avait été fait soit compensé et dépensé à autre chose, c'est-à-dire à du matériel scolaire.

Les établissements qui n'ont pas de papier se sont vus dotés de 5 € supplémentaires. Tous les *mails* sont partis le 4 septembre et l'ensemble des directeurs et des directrices d'école qui ont demandé aux parents d'amener une ramette de papier, c'est juste de la démagogie. C'est une initiative personnelle puisqu'aujourd'hui les écoles ont en dotation scolaire jusqu'au 31 décembre et ensuite après le vote du budget leur nouvelle dotation scolaire. On est bien sur 35 € pour les élémentaires et 25 € pour les maternelles, plus 5 € qui sera livré par la Ville sur une commande qui n'a rien à voir avec le budget des dotations. Quand vous aurez le budget, puisqu'il est en cours d'arbitrage, vous verrez bien la ligne de papier qui apparaîtra.

Encore une fois, c'est purement démagogique.

Mme CROCHAT.- Merci pour ces précisions. Il serait bon de refaire une communication auprès des associations qui n'étaient pas 'au courant, même les directions de FCPE Montrouge et de PEEP Montrouge ne le savaient pas visiblement.

Mme COLAVITA.- Les directions d'école ont eu le *mail*, mais comme manifestement certaines directrices ne l'ont pas vu passer. Nous les avons toutes rencontrées lundi avec M. le Maire, nous avons fait un rappel, donc elles le savent pertinemment. Quant aux associations de parents d'élèves, à titre personnel j'ai rencontré la présidente de la PEEP, de la FCPE et des indépendants et ils le savent très bien. Encore une fois, j'en ai assez d'entendre parler de cette histoire de ramette de papier, c'est de la démagogie puisque 5 € supplémentaires ont été attribués à l'ensemble des établissements.

M. le Maire.- Je rappelle aussi que M. PASTEAU proposait un Monsieur Sobriété. La sobriété c'est l'affaire de tous en matière de papier. Je crois que l'on a fait un effort conséquent, une ramette par an et par enfant ce n'est pas mal, surtout à l'heure du numérique. Soyons raisonnables tous et Montrouge n'est pas en matière de fournitures scolaires en général et de papier en particulier une commune mal dotée.

M. LE GALL.- J'ai trois questions assez simples.

La première concerne le classement des maisons et bâtiments remarquables au titre du PLU : comment sont classés et quels sont les critères qui permettent éventuellement un classement complémentaire de certaines maisons ou bâtiments montrougiens ?

Sur la sécurité aux abords des écoles, depuis la semaine dernière le plan Vigipirate a été relevé d'un cran. Quelles sont les interactions entre la police municipale et la police nationale, à la fois devant les écoles maternelles, primaires, mais aussi devant les autres établissements ? Du côté du collège de Genevoix, il semblerait qu'il y ait quelques échauffourées, je voudrais savoir si celles-ci sont identifiées et traitées.

Ma troisième question est pour Mme de PABLO : je voudrais savoir si la commune a répondu à l'appel à projets lancé par le Département sur l'égalité hommes/femmes.

M. le Maire.- Sur les classements des bâtiments remarquables, Monsieur TAKI, le savez-vous ?

M. TAKI.- C'est toujours en rapport avec le ministère de la Culture, en collaboration avec la Ville. On peut classer les bâtiments en tant que bâtiments remarquables, ce qui ne rentre pas

dans les champs des monuments historiques, mais on protège l'aspect et on autorise l'extension. C'est une protection mineure. Sinon, on bloquerait l'extension de ces bâtiments qui la plupart du temps sont délabrés.

M. le Maire.- Également avec le CAUE ?

M. TAKI.- Oui.

M. le Maire.- Vigipirate écoles : bien sûr nous sommes passés en niveau 3 et en effet une attention particulière est apportée à la sortie des écoles et des collèges. La police nationale, le dispositif Vigipirate et la police municipale travaillent de concert, mais on ne peut pas poster un policier municipal devant chacune des écoles et des crèches parce qu'on n'en a pas suffisamment en nombre et qu'ils ont d'autres choses à faire, mais le dispositif est là.

Sur Genevoix, ce n'est pas la première fois qu'il y a des mouvements là-bas, une attention particulière est portée avec notamment le recours à tout ce qui est vidéo-verbalisation qui fonctionne très bien.

Mme LESUEUR.- La police nationale est très vigilante sur le sujet, en collaboration avec le directeur.

Mme DE PABLO.- La commune est en train de travailler, en lien avec le Département, sur le contrat local d'une part d'égalité femmes/hommes et aussi de lutte contre les violences. On est dessus, on y travaille avec le Département. Nous en parlerons plus en détail ultérieurement quand les choses seront abouties.

Mme COLAVITA.- Sur les écoles, je voulais rajouter que l'ensemble des établissements scolaires de la ville, en dehors du groupe scolaire Rabelais, est doté depuis quelques mois maintenant d'alarme anti intrusion PPMS, My Keeper, nouveau dispositif en lien direct avec la police municipale. C'est donc un renforcement de sécurité que nous avons anticipé puisque le déploiement s'est terminé cet été et il a commencé il y a deux ans.

Mme FAVRA.- Pour les crèches, un dispositif obligatoire nous a été demandé avec l'affichage du logo plan Vigipirate. Nous avons renforcé dans toutes les structures qui disposent de codes les entrées et les sorties des parents et nous allons suspendre quelques sorties. Par exemple les enfants devaient faire des sorties dans les jardins d'enfants au niveau du marché et nous faisons très attention aux sorties.

Il ne faut pas non plus inquiéter les parents et les enfants, parce que pour l'instant, s'il y avait vraiment de très gros problèmes dans notre ville, le préfet serait déjà chargé de donner des consignes très fortes, mais nous avons quand même déjà un dispositif assez pointu au niveau des structures crèches et nous faisons très attention aux rentrées et sorties du personnel, des enfants et des familles.

M. le Maire.- J'ajoute que l'on a réuni comme vous l'avez dit les directeurs et directrices d'écoles de Montrouge et que l'on a insisté sur la nécessaire vigilance dans l'accès aux différents établissements avec notamment une surveillance accrue des personnes qui rentrent, notamment les personnes de la ville. Il y a un vrai travail là-dessus.

M. BOUCHEZ.- Trois courtes questions.

Premièrement, les élections européennes interviennent le 9 juin 2024 : quelles sont les actions envisagées pour inciter les Européens de Montrouge, qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales, à s'inscrire sur les listes ?

En ce qui concerne les éco-gestes, cela a été évoqué et j'aimerais que vous complétiez la réponse : qu'en est-il de la collecte des déchets compostables qui devrait normalement démarrer le 1er janvier 2024 ?

En ce qui concerne les constructions et aménagements au niveau de la commune, au 82 avenue de la République des travaux ont été faits pour un nouveau commerce, une pizzeria je crois. J'ai été étonné de l'ampleur des travaux alors qu'il n'y avait apparemment pas de

permis de construire. Pouvez-vous m'expliquer l'objet de la construction alors qu'il n'y avait rien d'affiché ? Est-ce qu'il y a eu consultation des voisins pour des nuisances éventuelles ?

M. le Maire.- Sur la question de savoir comment mobiliser les citoyens Montrougiens européens à voter, je ne sais pas. On pourra les mobiliser par le biais de nos canaux de communication. On demandera à Pascal HUREAU de nous accompagner.

Sur les écocistes et les biodéchets, la loi prévoit en 2024 un tri particulier.

Mme LESUEUR.- Je rappelle que c'est la compétence de VSGP. Un plan de déploiement est en cours à l'échelle du territoire. Montrouge ne sera pas tout de suite concernée, puis au deuxième semestre 2024 les pavillons seront en cours de test.

M. le Maire.- On n'est pas dans les premières communes concernées, on fera une petite partie de Montrouge et ensuite cela se déploiera.

Mme LESUEUR.- Au 1er janvier 2025 sur l'ensemble de la ville.

M. le Maire.- On parle bien des biodéchets.

Je vous informe aussi qu'à partir du 1^{er} janvier, cela en sera fini des encombrants le dimanche. Ce sera sur demande. Une communication a été faite par VSGP, on va la relayer largement dans nos différents canaux (Internet et papier, etc.).

Mme DE PABLO.- Il y a même des personnes qui sont venues chez les habitants pour leur parler de ce changement au 1er janvier. Quelqu'un a sonné chez moi il n'y a pas longtemps.

M. le Maire.- Ce sont les ambassadeurs du tri.

Mme LESUEUR.- Ce seront tous les types d'encombrants, il n'y aura plus de déchetterie mobile. Vous pourrez déposer les déchets toxiques, les gravats, tous vos encombrants, en le précisant sur l'application.

M. le Maire.- S'agissant du 82 République, en effet il y a un dossier qui est passé, il y a une déclaration préalable. Ce sont des travaux intérieurs.

M. TAKI.- La pizzeria va s'appeler la Tripletta.

M. le Maire.- Beaucoup de travaux intérieurs et la pose d'une cheminée d'aération. C'est tout à fait conforme et respectueux des règles d'urbanisme de la ville.

S'il n'y a plus de questions, avant de terminer, on va vous proposer de regarder un film d'une durée de deux minutes.

M. DAVIAUD.- C'est un retour sur l'événement « Déclic'emploi » qui date de mai, film que j'ai récupéré auprès de VSGP ; ils l'ont fait au retour d'expérience.

M. le Maire.- C'est peut-être l'occasion de rendre hommage à Mme Chantal BRAULT, présidente de VSGP emploi, qui était avec nous à Montrouge au Beffroi pendant cette journée.

Diffusion du film.

M. le Maire.- Bravo... En faveur de l'emploi.

Merci à toutes et à tous. Excellente soirée.

(La séance est levée à 22 h 00.)

Charlotte BAELDE,
Secrétaire de séance,




Etienne LENGEREAU
Maire

